

2024

Communauté de
communes
Fium'Orbu Castellu



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Déchets

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-02B-200033827-20250924-S225-DE

public de prévention des déchets ménagers et assimilés 2024

SOMMAIRE

Avant-propos	3
Synthèse de l'année 2024.....	4
Chapitre 1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	5
LE TERRITOIRE	5
LA COMPÉTENCE COLLECTE ET TRAITEMENT	5
Chapitre 2 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS.....	9
INDICE DE RÉDUCTION	9
LES ACTIONS DE PRÉVENTION DES DÉCHETS	11
LES ACTIONS DE PRÉVENTION REALISÉES EN 2024	12
Chapitre 3 LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION	20
L'ORGANISATION DES COLLECTES	20
LES DÉCHÈTERIES	22
Chapitre 4 LA COLLECTE DÉCHETS : BILAN	25
L'ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS DEPUIS 2016	25
LA RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS	26
LA COMPOSITION DES ORDURES MENAGERES DANS LE FIUM'ORBU CASTELLU	27
TONNAGES PAR FLUX.....	28
Chapitre 4 INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT	32
L'ORGANISATION DU TRAITEMENT	32
RÉPARTITION DES MODES DE TRAITEMENT SUR LE TERRITOIRE	33
Chapitre 5 INDICATEURS FINANCIERS	34
LE S COÛTS GLOBAUX DE LA COLLECTIVITE	34
LE COÛT DU SERVICE DECHETS.....	34
FINANCEMENT DU SERVICE DÉCHETS	35
CHARGES ET PRODUITS.....	36
LA RÉPARTITION DES CHARGES, DES PRODUITS ET DU FINANCEMENT.....	38
LES COÛTS AIDÉS.....	39
LA RÉPARTITION DES CHARGES PAR FLUX	40
Chapitre 6 BILAN & PERSPECTIVES	41
BILAN 2024.....	41
PERSPECTIVES 2025	41
ANNEXES	42

Avant-propos

Une obligation réglementaire

Dans le cadre de la loi Barnier du 2 février 1995, chaque président d'Établissement Public de Coopération Intercommunale ou maire de commune doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets dont il a la charge (collecte et traitement ou collecte ou traitement suivant les compétences de la collectivité).

Ce rapport présente, de manière synthétique, les conditions techniques, organisationnelles et financières dans lesquelles a été exploité le service public de collecte et de traitement des déchets sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes Fium'Orbu Castellu. Il permet d'informer le public sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service.

Le volet financier a été réalisé selon les méthodes Matrice et ComptaCoût® proposées par l'ADEME aux collectivités. Cet outil vise à améliorer la connaissance et la maîtrise des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD). La matrice propose un cadre homogène et standard de présentation des coûts du SPPGD.

La matrice constitue ainsi un outil de suivi et de pilotage de la gestion des déchets qui permet :

- de suivre l'évolution des coûts dans le temps et de mesurer l'incidence de choix techniques ;
- de se situer par rapport à des valeurs de référence et à des groupes de collectivités homogènes et d'identifier ainsi des pistes de maîtrise des coûts ;
- d'orienter la décision politique et technique ;
- de communiquer simplement en interne (services, élus) et aux usagers.

Le rapport sur le prix et la qualité du service déchets est consultable sur le site www.ccfiumorbucastellu.corsica

Synthèse de l'année 2024

- **13 227** habitants sur les **13** communes
- **2** déchèteries dont une intercommunale
- **43%** C'est le taux de tri du territoire
- **641** kg/hab. de DMA collectés contre **639** kg/ hab. en 2023
- **3 179** composteurs individuels ont été distribués sur l'ensemble du territoire depuis **2016**

Informations clés	Indicateurs	Evolutions par rapport à 2023
Répartition des compétences	Collecte : CCFC en régie pour tous les flux et tout le territoire. Traitement : CCFC pour 11 communes et SYVADEC pour 2 communes (Ventiseri et Chisà).	Néant
Prévention des déchets	1 548 personnes sensibilisées à la réduction des déchets sur le terrain et 84 881 via des campagnes de communication sur les réseaux sociaux.	Rédaction d'un nouveau programme de prévention 2025-2030 en cours.
Tonnages collectés tous types de déchets confondus	En 2024, 8 485 tonnes de DMA (hors gravats et VHU) ont été collectés sur le territoire ce qui représente 641 kg/ habitant .	Cela représente +1 % par rapport à 2023.
Tonnages traités, tous types de déchets confondus par mode de traitement principaux	Stockage (OM et tout venant) : 4 793 t soit 362kg/hab Valorisation : 3 692 t soit 279kg/hab.	Stockage : -3 % par rapport à 2023. Valorisation/recyclage : +5 % par rapport à 2023 (3 516 T soit 268 kg/hab).
Structure du coût : coût du service public et financement	Le service déchets coûte 2 442 784 € il est couvert à hauteur de 85 % par le financement du service (55% en 2023). (Hors recettes RS)	En 2024 le coût aidé HT est de 2 134 507 € soit 161 € / habitants. (2 304 599 € soit 175 €/hab en 2023)
Evènements marquants en 2024	Réduction des déchets	7 nouvelles filières de tri à la déchèterie de Prunelli et tri à 40 % des bennes Tout-venant et bennes à monstres. Instauration de la redevance spéciale.

Chapitre 1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

LE TERRITOIRE

L'intercommunalité Fium'orbu Castellu est composée de 13 communes. Elle s'étend de la mer Tyrrhénienne à l'Est au massif du Monte Renosu à l'Ouest sur un territoire de 635 km². Sa densité de population est faible : 20 habitants au km², les zones de montagne atténuant le peuplement du littoral.

En 2024, elle abrite 13 227 habitants, huit sur dix résidents à Ghisonaccia, Ventiseri et Solaro.

Sa croissance démographique se fait au même rythme que celle de la région.

Située sur la plaine orientale, l'EPCI a une économie fortement tournée vers l'agriculture :

agrumes, vignes, kiwis... Le BTP y est également plus développé qu'au niveau régional tout comme l'industrie, notamment agroalimentaire et énergétique. Avec sa façade maritime et ses zones montagneuses propres aux randonnées, l'intercommunalité attire de nombreux touristes. Elle dispose de 7 700 lits touristiques marchands, soit 5 % de l'offre régionale. Cet hébergement est surtout centré sur les campings.

On y trouve trois types d'habitats (*données INSEE*) : touristiques et denses, mixtes et rural.

À noter : la population sur le territoire connaît de fortes variations durant la saison estivale, ce qui a une incidence sur la production globale de déchets et l'organisation du service de collecte.



85 % des communes du territoire sont considérées comme touristiques

13 227 habitants (INSEE 2023)

LA COMPÉTENCE COLLECTE ET TRAITEMENT

Répartition des compétences

La Communauté de communes gère, au titre de ses compétences optionnelles, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA) sur son territoire. La compétence collecte est gérée en régie. La compétence traitement est exercée en partie en prestation de service par le

biais d'une entreprise privée et pour les communes de Ventiseri et Chisà par le biais du Syndicat de Valorisation des Déchets de Corse (SYVADEC).

Le SYVADEC assure :

- le tri et la valorisation du verre, des emballages, des papiers et du carton issus des déchets ménagers collectés sur tout le territoire ;
- le traitement des déchets collectés dans les déchèteries (sauf le bois, les déchets verts, les métaux et le gravats de celle de Prunelli).
- la gestion de la déchèterie de Ventiseri ;
- le traitement des ordures ménagères collectés sur les communes de Ventiseri et Chisà.

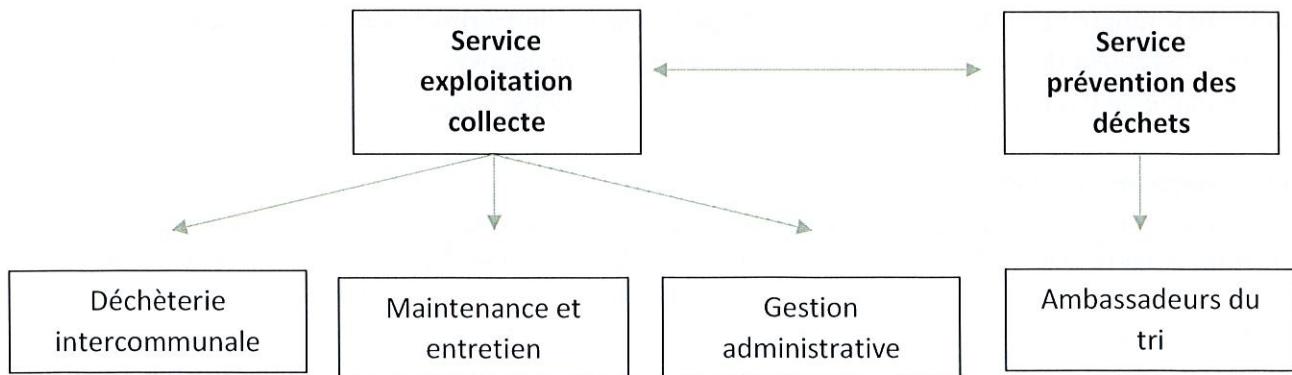
La Communauté de communes Fium'Orb Castellu assure :

- la collecte de chacun des flux d'apports volontaires ;
- l'installation et la gestion des équipements de pré-collecte (bacs et bornes) ;
- la gestion de la déchèterie de Prunelli ;
- l'organisation des filières tout-venant, bois, déchets verts, métaux de la déchèterie de Prunelli.
- le traitements des ordures ménagères collectées sur le territoire exceptés pour les communes de Chisà et Ventiseri.

LE POLE TECHNIQUE DECHETS

Au sein de la Communauté de communes, c'est le pôle technique déchets qui organise le service public de gestion des déchets sur le territoire. Il est composé d'un responsable technique d'un agent administratif, de 25 agents techniques, d'un chargé de prévention des déchets et d'un ambassadeur du tri. Durant la saison estivale, les contraintes de service et les spécificités locales nécessitent aussi le recours à l'emploi de saisonniers en appui des agents titulaires.

Organisation du pôle technique déchets en 2024



Les différents déchets pris en charge sur le territoire

Les déchets collectés sous la responsabilité des collectivités sont appelés « déchets ménagers » (provenant des ménages) et « assimilés » (provenant des activités économiques mais collectés avec les déchets des ménages). Les déchets ménagers et assimilés sont composés :



- **des Ordures Ménagères et Assimilées** (OMA) qui désignent l'ensemble des déchets produits quotidiennement par les ménages : ordures ménagères résiduelles (OMR), emballages, papiers, verre et biodéchets, le cas échéant. Cela comprend également les déchets des professionnels qui sont collectés en mélange avec les déchets des ménages. On parle alors de déchets « assimilés » aux déchets ménagers.
- **des Déchets Occasionnels** (déchets issus des déchèteries) qui désignent l'ensemble des déchets produits de façon ponctuelle par les ménages : déchets verts issus de l'entretien des jardins, déchets dangereux des ménages, Déchets d'Équipements Électriques ou Electroniques (DEEE ou D3E), objets encombrants, déchets de construction et de démolition, etc.

L'ensemble de ces déchets (OMA + déchets occasionnels) sont pris en charge sur le territoire de la Communauté de communes Fium'Orbu-Castellu.

Les différents modes de collecte par déchets

Les collectes spécifiques :

• La collecte des cartons

40 bornes aériennes en PAV, réparties sur la partie plaine du territoire sont à la disposition des usagers. Un projet de maillage du secteur montagne est actuellement à l'étude, pour l'heure seule la commune de Vezzani est équipée d'un point de collecte dédié aux cartons.

• La collecte des encombrants

Les déchets occasionnels dits « encombrants » sont collectés uniquement dans les villages de montagne par le biais de bennes mises à disposition des habitants. En 2024, 131 rotations de ces bennes ont été enregistrées (contre 134 en 2023) qui ont permis de collecter 139 Tonnes de déchets. Depuis le mois d'août 2024, ces bennes ne sont plus triées en régie mais par l'intermédiaire d'un prestataire. La compétence de la collecte des encombrants relève des pouvoirs de police du maire, car celle-ci n'a pas été transférée à la communauté de commune. De ce fait, les collectes d'encombrants aux abords des points de collecte des déchets relèvent de la compétence communale.

• La collecte des VHUs

L'enlèvement gratuit des épaves des particuliers et leur recyclage est organisé dans le cadre d'un service commun auquel adhèrent les communes membres qui le souhaitent. La volonté de déployer ce service est née face à la forte demande et aux abandons sauvages récurrents constatés sur le territoire. Ainsi en 2024, 36 VHUs ont été enlevés.

Tableau des types de collecte par déchet :

Types de déchets	Types de collectes				
	Collecte en régie des PAV (<i>point d'apports volontaires</i>)	Collecte en régie sur rendez-vous (<i>uniquement pour les particuliers</i>)	Collecte assurée par le SYVADEC	Déchetterie de Prunelli	Déchetterie de Ventiseri (<i>gérée par le SYVADEC</i>)
OM					
Emballages					
Papier					
Verre					
Cartons					
Bois					
Bouteilles de Gaz					
Cartouches d'encre					
D3E					
DDS					
Gravats					
Huiles					
Lampes					
Métaux					
Meubles					
Piles					
Pneus					
Textiles					
Tout-venant					
VHU (véhicules)					
Encombrants (monstres)					

Chapitre 2

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS



La prévention des déchets est définie par l'article L541-1-1 du Code de l'environnement comme toute opération/mesure prise avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet. Deux grandes familles d'opérations permettent de concourir à l'atteinte des objectifs de réduction des déchets : la réduction et le réemploi. Pour atteindre les objectifs nationaux et régionaux en matière de prévention des déchets la création d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est obligatoire.

Les objectifs et enjeux principaux définis à ce jour sont les suivants :

- de réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant de 15% pour 2030 par rapport à 2010
- de réduire de 75% la production de déchets issus du gaspillage alimentaire
- de réduire de 30% les quantités de déchets verts produites
- de répondre à la réglementation des biodéchets dont la généralisation du tri à la source des biodéchets

INDICE DE RÉDUCTION

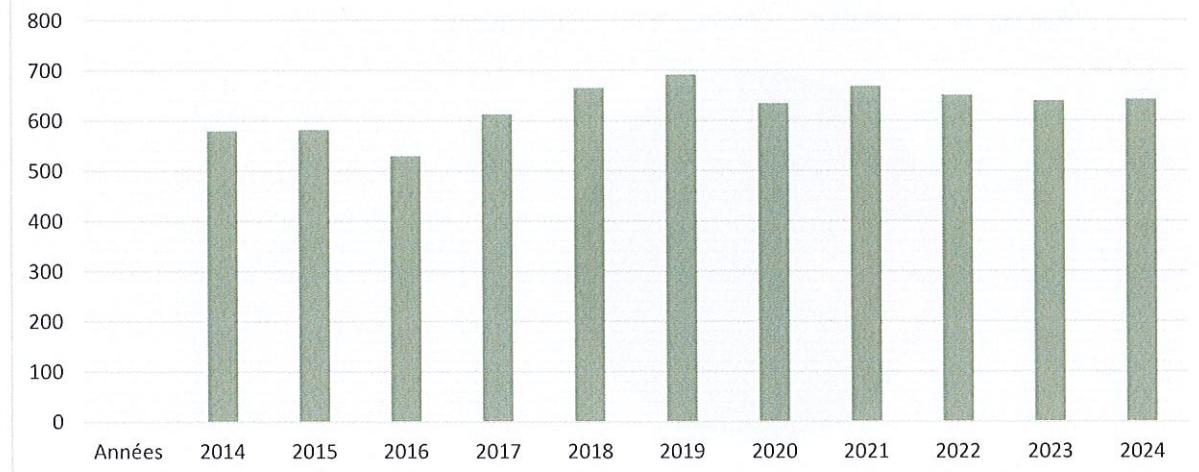
L'indice de réduction des déchets est une valeur de référence qui montre les évolutions du territoire en matière de production des déchets. Les données Omr n'étant pas disponible en 2010 nous avons réalisé une reconstitution des données en utilisant les ratios (kg/hab.) de l'année 2017 que nous avons appliqué à la population 2010. Il s'agit de la méthode la plus robuste sans la donnée réelle. Il est à noter qu'en 2010, le périmètre de la Communauté de communes était composé de

9 communes (Prunelli, Isolaccio, San-Gavino, Serra, Ghisoni, Poggio-di-Nazza, Vezzani, Pietroso, Ghisonaccia) contre 13 communes en 2024.

Indice des DMA

<i>^{*(Hors gravats)}</i>	<i>Tonnages 2010</i> Périmètre partiel <i>11 627 hab</i>	<i>Tonnages 2024</i> Périmètre complet <i>13 227 hab</i>	<i>Indice d'évolution des déchets 2010 /2024</i>
<i>Tonnages DMA</i>	<i>5 326 t</i>	<i>8 485 t</i>	
<i>Kg/ hab DMA</i>	<i>458 kg/hab</i>	<i>641 kg/hab</i>	<i>+ 28 %</i>
<i>Tonnages OMr</i>	<i>4 084 t</i>	<i>4 403 t</i>	
<i>Kg/ hab OMr</i>	<i>351 kg/hab</i>	<i>332 /hab</i>	<i>-5 %</i>

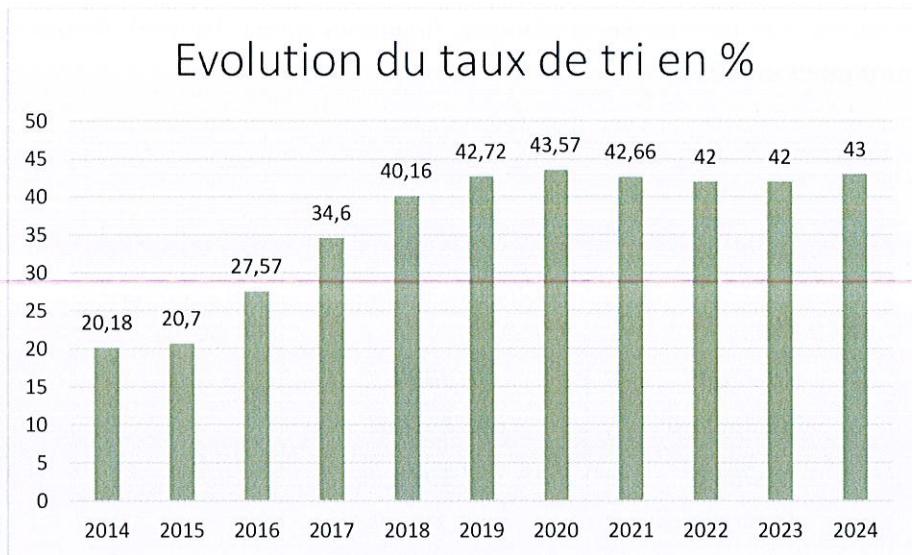
Evolution des DMA en kg/hab



En 2024, la production totale de déchets ménagers assimilés (DMA) sur le territoire est identique à l'année précédente. Les habitants ont produit 641 kg de DMA/ habitant contre 639kg/hab en 2023. Ce ratio est pour la deuxième année consécutive supérieur à la moyenne régionale de 632 kg/hab. (chiffres régionaux @odem syvadec 2024).

Indice du taux de tri

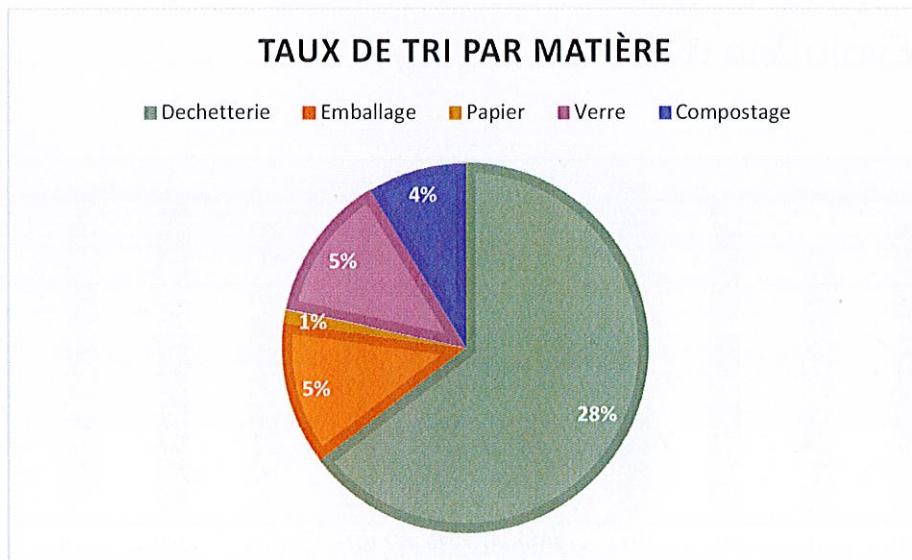
Le taux global de tri (tri des ménages + déchèterie) gagne un point en 2024 par rapport à 2023. Il se maintient au-dessus de la moyenne régionale qui est de 38%. À noter, le taux de tri des déchets issus des ménages (emballage, papier, verre) stagne à 11% depuis plusieurs années.



43 %

C'est le taux de tri de la CCFC en 2024.

*Hors gravats et VHU



Depuis 2018, et la mise en œuvre des extensions de consignes de tri qui a marqué une évolution importante, le taux de tri par matière se maintient.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le 1^{er} programme de prévention de la CCFC s'est terminé fin 2018 et a notamment permis de déployer les actions suivantes : l'installation de points tri de grande proximité, le compostage (individuel et partagé), la communication (extension des consignes de tri, la sensibilisation des scolaires au gaspillage alimentaire, la promotion du réemploi) ...

Un 2nd programme de prévention 2025-2031 est actuellement en cours d'élaboration. Celui-ci promet d'affirmer l'engagement de la collectivité en faveur de la réduction des déchets et de l'atteinte des objectifs réglementaires en matière de prévention et de valorisation des déchets.

Une première ébauche du plan permis d'identifier 5 axes prioritaires :

Axe 1 : Agir sur la performance de tri

Axe 2 : Agir sur les biodéchets

Axe 3 : Agir sur les déchets d'activité économique

Axe 4 : Agir sur l'augmentation de la durée de vie des produits

Axe 5 : Agir sur les actions globales et transversales

Ses principaux objectifs seront : la mise en place de la redevance spéciale sur le territoire, l'élargissement du périmètre des actions à l'économie circulaire (un projet de ressourcerie spécialisée est à l'étude), la collecte des biodéchets et le lancement d'une nouvelle campagne de communication sur la prévention des déchets.

Dans ce cadre, une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) s'est déroulée le 22 juillet 2023 en présence de plusieurs partenaires : les élus de la commission déchets, l'Office de l'environnement et l'association Zeru Frazu. Il a donné suite au réajustement de certaines actions prévues au plan ainsi qu'à leur calibrage financier.

Ce programme est porté par un chargé de prévention recruté dans le cadre d'une convention d'accompagnement avec l'ADEME et dont le poste a été pérennisé en 2024. Ses missions sont les suivantes : mise en place /pilotage des actions, animation/suivi technique administratif et financier du plan.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION REALISÉES EN 2024

1/ Sensibilisation des jeunes publics

Action 1 : Sensibilisation dans les écoles

Descriptif de l'action : organisation de sessions de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets à l'école maternelle de Ghisonaccia dans la continuité des actions réalisées en 2023.

Les enfants de l'école maternelle ont participé au jeu de la pêche au tri. Il s'agissait de pêcher des déchets et de les déposer dans les bonnes poubelles en fonction de leur nature. Nous avons également équipé chaque école en dispositif de tri et en signalétique.

Cette action a été particulièrement enrichissante, marquée par l'enthousiasme et la sensibilité des enfants aux enjeux de protection de la planète et des animaux. Les élèves ont apprécié l'intervention, notamment grâce à l'aspect ludique du jeu, ainsi qu'aux cadeaux remis (sac cabas, éco-cup, flyer, diplôme). Les équipes pédagogiques, enseignantes et directrices, ont salué la qualité de l'intervention ainsi que les supports visuels fournis, facilitant la poursuite du tri en classe.



Nombre de d'élèves sensibilisées : 99

Action 2 : Sensibilisation au tri et à la prévention des déchets à la cité scolaire du Fium'Orbu

Descriptif de l'action : Dans le cadre de notre démarche écoresponsable, une journée de sensibilisation a été organisée à destination des élèves et du personnel de la Cité Scolaire.

- **Animation pédagogique (1h) :** Une intervention a été menée auprès des éco-délégués de 4e et 3e, en présence du CPE, autour des thématiques du tri des déchets et du gaspillage alimentaire. Cette séance interactive a permis de renforcer les connaissances des élèves et de les mobiliser en tant qu'ambassadeurs du développement durable au sein de leur établissement.
- **Cantine scolaire (11h00 – 14h30) :** Une animation spécifique a été réalisée durant le service du midi afin de sensibiliser les élèves au tri des déchets liés aux repas. Cette action, menée en présence de l'équipe d'encadrement, a permis d'accompagner les élèves dans les gestes de tri et de rappeler les bonnes pratiques à adopter au quotidien.
- **Distribution de matériel écoresponsable :**
 - Éco-cups : Offertes au personnel administratif pour encourager l'usage de contenants réutilisables pendant les temps de pause.
 - Bio-sceaux : Six bio-sceaux ont été remis aux personnels résidant sur site, afin de faciliter la gestion des biodéchets à domicile et de promouvoir une réduction durable des déchets organiques.

Nombre de personnes sensibilisées (élèves et personnel) : 868

Action 3 : déploiement du programme EcoScola du syvadec dans les écoles de Pietroso et Vezzani

Descriptif de l'action : Dans le cadre de sa politique de sensibilisation à la prévention et à la gestion des déchets, la Communauté de Communes a pris en charge l'intégration des écoles de Pietroso et Vezzani au programme EcoScola, coordonné par le SYVADEC en partenariat avec l'Éducation nationale.

Les élèves de ces deux établissements ont ainsi bénéficié, tout au long de l'année scolaire, d'un accompagnement structuré par le service prévention du SYVADEC.

Un programme structuré en trois grandes phases

1. **D'octobre à mars : le tri et la valorisation des déchets**
 - Diagnostic initial des déchets produits par l'école.
 - Mise en place de dispositifs de tri : collecteurs pour papiers, emballages, piles, cartouches, etc.



- Remise d'outils pédagogiques adaptés (livrets, affiches, documents d'accompagnement).
 - Formation des élèves et de l'équipe éducative.
- 2. D'avril à juin : la prévention des déchets**
- Mise en œuvre d'actions concrètes de prévention : goûters zéro déchet, ateliers anti-gaspillage, sensibilisation à la réduction des déchets à la source.
 - Réalisation d'un second diagnostic pour évaluer les progrès et mesurer l'impact des actions mises en œuvre.
- 3. Clôture et labellisation**
- Tenue de comités de suivi pour faire le point sur les actions réalisées et ajuster si nécessaire.
 - Valorisation du travail des écoles à travers la remise du **label EcoScola**, qui ouvre la voie à une reconnaissance dans le cadre du label national **E3D (École ou Établissement en Démarche de Développement Durable)**.

Un engagement de la collectivité

La Communauté de Communes a joué un rôle essentiel en facilitant l'intégration des écoles dans le dispositif, en assurant la coordination avec les équipes pédagogiques et en soutenant le coût de cette participation. Le SYVADEC, de son côté, a apporté son expertise technique et pédagogique pour garantir un accompagnement de qualité. Ce programme a permis aux élèves de s'engager activement dans une démarche de développement durable, en les formant aux gestes éco-responsables et en renforçant leur conscience environnementale.

Nombre de d'élèves sensibilisées : 46

2/ Sensibilisation du grand public

Action 4 : Solaro core di natura



questionner nos habitudes :

Descriptif de l'action : À l'occasion de la Fête de la Nature, la Communauté de communes a participé en partenariat avec la commune de Solaro à une belle journée écocitoyenne « Core di Natura », placée sous le signe de la sensibilisation et du respect de l'environnement. La matinée a débuté par un grand ramassage de déchets sur la plage de Solaro, réunissant habitants et bénévoles pour une action concrète et engagée. L'après-midi s'est poursuivie avec une animation autour de l'alimentation durable et du tri. Trois ateliers ludiques et pédagogiques ont permis de

- Gaspillage ou pas ? Pour apprendre à mieux consommer sans jeter,
- Mes courses à la loupe pour déchiffrer les étiquettes et choisir des produits responsables,

- Pêche au tri pour initier les plus jeunes au tri des déchets en s'amusant.

Une journée conviviale et instructive qui a su rassembler petits et grands autour des valeurs du développement durable.

Nombre de personnes sensibilisées : 30

Action 5 : Fête de la mer et des littoraux



Descriptif de l'action : À l'occasion de sa première participation à la Fête de la mer et des littoraux, la communauté de communes a rejoint le Conservatoire du littoral pour animer une journée de sensibilisation à la pollution marine sur la plage de Pinia.

De nombreuses activités ludiques et éducatives ont été proposées aux visiteurs de tous âges par les ambassadrices du tri :

- une exposition sur les déchets marins et leur impact sur la faune et la flore,
- une reproduction d'un milieu méditerranéen pollué, à partir de déchets réellement collectés sur la plage,
- un atelier sur la durée de vie des déchets marins, pour mieux comprendre leur persistance dans l'environnement,
- un jeu « Mémoire zéro déchet », pour apprendre à éviter les déchets,
- la pêche au tri, pour découvrir les bons gestes dès le plus jeune âge.

Une journée riche en échanges et en prises de conscience, qui souligne l'importance de préserver notre littoral et de transmettre les bons réflexes pour un avenir plus durable.

Nombre de personnes sensibilisées : 15

3/ Sensibilisation et formation des professionnels

Action 6 : Déploiement de la redevance spéciale et formation des professionnels

Redevance Spéciale, suis-je concerné(e) ?

Mes déchets sont collectés par la CCFC ?

Oui ✓ Je suis concerné !
Dès le 1^{er} juillet 2024, les déchets collectés par la CCFC, la FBOF et la RS sont surveillés.

Non ✗ Je ne suis pas concerné !
Je produis < de 10 000 kg de déchets par semaine et j'organise moi-même l'élimination de mes déchets. Je dois pourvoir des justificatifs à la CCFC.

Redevance Spéciale, combien vais-je payer ?

Cas n°2 : J'utilise des poubelles dédiées à mon propre usage

COUT REDEVANCE SPECIALE = $\frac{Prix unitaire}{Nombre de bacs} \times \frac{Nombre de bacs à disposition}{Nombre de semaines d'utilisation}$

Exemple :
REDEVANCE SPECIALE = $\frac{85}{1} \times \frac{1}{42} \times 42 = 85$ €/an

Redevance Spéciale, comment payer moins ?

Je tri et je réduis mes déchets résiduels

Je m'engage auprès du label «Attori Indiati» de la CCFC

En respectant la charte et ses actions je peux bénéficier d'abattements de -10 % à -15%
En savoir plus sur www.ccfcuorbu-castellu.com > Redevance Spéciale

*Acteurs engagés

Fium'Orbu Castellu

Descriptif de l'action : Par délibération du 30 juin 2023, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu (CCFC) a décidé de mettre en place la redevance spéciale à compter du 1er janvier 2024.

Tout au long de l'année 2024, le pôle prévention des déchets a activement travaillé au déploiement de ce dispositif, avec plusieurs objectifs :

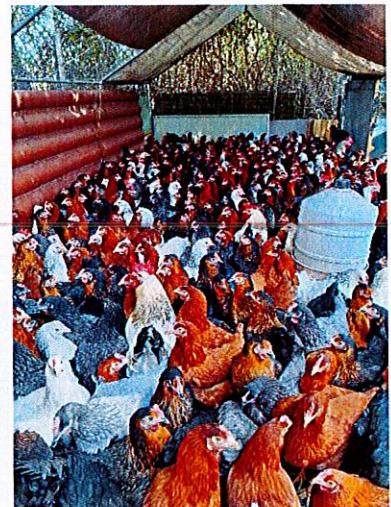
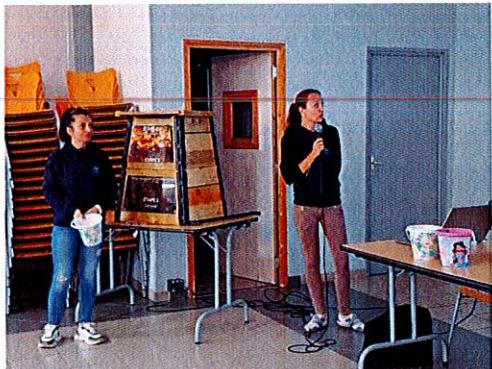
- Finaliser et consolider la liste des redevables concernés,
- Poursuivre les rencontres avec les gros producteurs afin de définir une tarification adaptée,
- Acquérir et maîtriser un nouveau logiciel de gestion dédié,
- Envoyer les avis de situation et assurer la facturation,
- Gérer les réclamations et accompagner les usagers dans cette transition.

Ce déploiement a permis d'aller à la rencontre des principaux producteurs de déchets du territoire, de rappeler leurs obligations en matière de tri et de réduction des déchets, et d'ajuster certains aspects du service de collecte (fréquences de passage, équipements mis à disposition de matériel ...). Ces échanges de terrain ont été précieux pour affiner l'organisation et renforcer la collaboration avec les acteurs économiques. Des piqûres de rappel régulières sur les consignes de tri restent néanmoins essentielles pour garantir une gestion des déchets plus efficace et responsable.

Nombre de professionnels sensibilisés : 82

3/ Actions de réduction des biodéchets à la source

Action 7 : Distribution de composteurs et de poules



Descriptif de l'action : Dans le cadre de son programme biodéchets 2023, la Communauté de Communes a engagé un projet global de réduction des biodéchets à la source, décliné en trois axes complémentaires :

1. Distribution de composteurs individuels et de poules aux foyers en habitat pavillonnaire,
2. Mise en place de points de regroupement pour la collecte des biodéchets dans les centres-bourgs,
3. Collecte en porte-à-porte des biodéchets auprès d'environ 70 gros producteurs identifiés sur le territoire.

En 2024, dans le cadre de cette démarche :

- 200 composteurs ont été distribués aux habitants,
- 300 couples de poules ont été adoptés pour favoriser la valorisation des déchets organiques directement à domicile.

Ces distributions ont été accompagnées d'une session de formation grand public dispensée par les ambassadrices du tri à tous les bénéficiaires des composteurs. Les personnes ayant adopté des poules ont quant à elles été équipées d'un livret contenant toutes les informations nécessaires pour prendre soin de l'animal.

Sur la base des données de l'ADEME :

- **Un composteur individuel permet de détourner environ 150 kg de biodéchets par an :**
→ $200 \text{ composteurs} \times 150 \text{ kg} = 30\,000 \text{ kg}$, soit 30 tonnes de biodéchets évités.
- **Un couple de poules peut consommer jusqu'à 150 kg de déchets organiques par an :**
→ $300 \text{ couples} \times 150 \text{ kg} = 45\,000 \text{ kg}$, soit 45 tonnes de biodéchets valorisés.

Au total, cette opération pourrait permettre de détourner jusqu'à 75 tonnes de biodéchets des ordures ménagères résiduelles, dans des conditions d'usage optimales.

Nombre de personnes sensibilisées : 500

4/ Réduction du gaspillage alimentaire

Action 8 : participation au diagnostic gaspillage alimentaire de la cité scolaire du fium'orbu

Descriptif de l'action : Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, une opération d'audit a été menée à la cantine de la Cité Scolaire, en coopération avec le cabinet Bonnefoy Conseil et à l'initiative de la Collectivité de Corse. Les ambassadrices du tri de la Communauté de communes ont activement participé à cette démarche, en assurant :

- La mise en place et la réalisation des pesées des déchets alimentaires,
- La sensibilisation des élèves et des agents de cantine aux enjeux du gaspillage alimentaire et aux bonnes pratiques à adopter.

Bien que les résultats de l'audit n'aient pas été communiqués, cette opération a permis de renforcer la prise de conscience collective autour de cette problématique essentielle, en impliquant directement les usagers du service de restauration scolaire.

5/ Actions de réduction des déchets à la source

Action 10 : opération broyage des déchets verts à domicile

Descriptif de l'action : En avril et novembre 2024, la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu a accueilli une action de la campagne ZERU FOCU, portée par la fondation UMANI, en partenariat avec Zeru Frazu, Terre de Liens Corsica – Terra di u Cumunu et Inter Bio Corse.

Cette opération visait à lutter contre le brûlage des déchets verts, une pratique à la fois polluante et interdite, en proposant une alternative concrète et écologique : le broyage des végétaux à domicile. Un broyeur accompagné de son technicien s'est déplacé chez les habitants volontaires pour broyer leurs déchets de taille. Le broyat leur a été restitué afin d'être utilisé comme paillage naturel dans les jardins.

Les bienfaits du broyat sont multiples : fertilisation des sols, réduction des arrosages, protection thermique des plantations et limitation des mauvaises herbes. Au-delà de l'aspect technique, cette action a permis de sensibiliser les citoyens à la valorisation des déchets verts et à l'intérêt d'adopter des pratiques respectueuses de l'environnement. En

participant à cette initiative, la Communauté de Communes s'inscrit pleinement dans une démarche pédagogique et durable, favorisant des solutions concrètes pour la gestion des déchets verts.

Nombre de foyers ayant bénéficié de l'opération : 7



6/ Actions de communication

Action 11 : Opération de communication sur les réseaux sociaux et dans la presse :

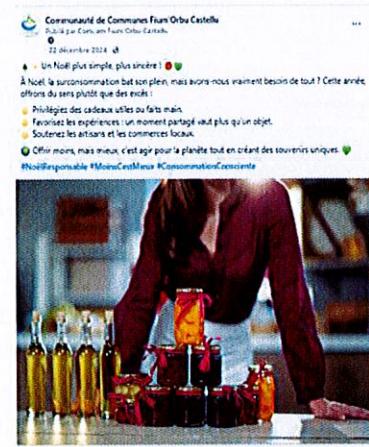
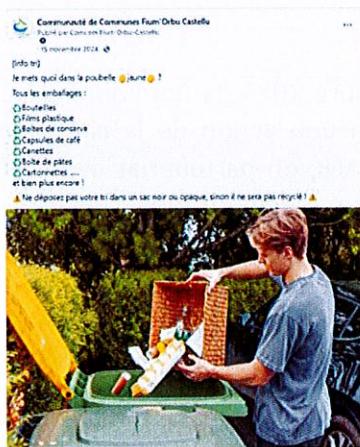
Descriptif de l'action : dans le cadre de son plan de communication annuel, la CCFC publie de manière régulière des campagnes de sensibilisation à la réduction et à la prévention des déchets sur ses réseaux sociaux et dans la presse.

Plusieurs campagnes ont été réalisées en 2024 :

- le tri des déchets sur les réseaux sociaux ,
- le compostage et les poules dans la presse et les réseaux sociaux
- la réduction des déchets à la source sur le réseaux sociaux,
- l'écoresponsabilité au moment des fêtes sur les réseaux sociaux,
- les consignes de tri en point d'apport volontaire et en déchèterie sur les réseaux sociaux.

Résultat obtenu sur les réseaux sociaux en 2024 : 63 publications

Nombre de personne sensibilisées : 84 881 personnes touchées par les publications qui ont générés 5 884 interactions.



Chapitre 3

LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION

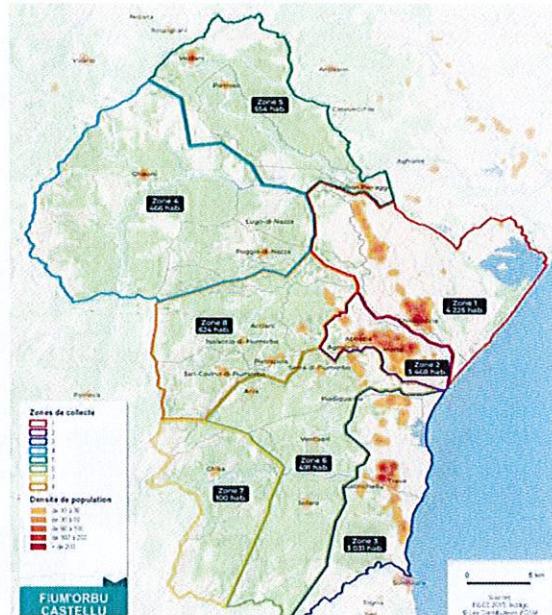
L'ORGANISATION DES COLLECTES

Sur le territoire de la CCFC, le service de collecte des déchets ménagers et assimilé est majoritairement réalisé en points de regroupement de grande proximité. Les usagers ne sont pas dotés en bacs individuels.

Sur chaque point de regroupement, 4 flux sont disponibles : OM, emballages, papier, verre. Dans les lieux proches des gros producteurs, des bornes carton viennent compléter cette offre. Pour chacun des flux, les collectes s'effectuent en régie, c'est-à-dire par le personnel de la collectivité.

Le territoire est découpé en 8 secteurs de collecte →

Les modes d'exploitation & fréquences



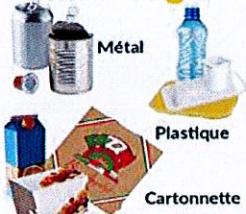
	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Type de contenant	Population desservie
Ordures ménagères	Régie	C5	Bacs roulants	100%
Emballages	Régie	C3	Bacs roulants	100%
Papier	Régie	C0.20	Bacs roulants	100%
Verre	Régie	C1.5	Bacs roulants	100%
Cartons	Régie	C2	Bornes PAV	-
Encombrants Et bennes à monstres	Régie	131 bennes à monstres ont été enlevées en 2024	Installation ponctuelle de bennes monstres dans les villages et 2 bennes fixes en déchèterie	-
VHU	Service commun	(sur rdv)	Aucun	100%
Textiles	SYVADEC	-	Bornes PAV	86 %

Les consignes de tri sur le territoire

Fium'OrbuCastellu
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CUMUNÀ DI CUMUHE

MÉMO TRI

Riduce, Réduire,
Riaduprà,
Réutiliser,
Reciculà !
Recycler !

Imballasgi Emballages  Métal Plastique Cartonnette	Vetru Verre  Flacons Pots et bocaux	Carta Papiers  Courriers, livres, cahiers, bloc-notes, journaux, prospectus et catalogues	Cartoni Cartons  Cartons bruns et colorés, plats et ondulés
POUBELLE JAUNE  Déposez-les en vrac ou dans des sacs transparents. Ne pas les imbriquer.  Sacs opaques interdits dans le tri	POUBELLE Verte  Retirez les bouchons et couvercles.	POUBELLE BLEUE  Inutile de retirer les agrafes, spirales et couvertures plastifiées.	BORNE CARTON  Déposez-les vides et pliés.

EN SAVOIR + [04 95 56 10 10](tel:0495561010)
www.ccflumorbucastellu.corsica



Les équipements disponibles

Le territoire bénéficie de 929 points de collecte des déchets. Parmi ces points, 604 sont équipés des 4 flux (tri + OM). 40 bornes cartons en PAV complètent ce dispositif.

		Nombre de contenants disponibles en 2023	Tonnages collectés en 2024
Ordures ménagères	1370	4 403 t	
Emballages	866	449 t	
Papier	575	44 t	
Verre	730	460 t	
Cartons	40	222 t	
Encombrants (monstres)	9	139 t	
Textiles	8	42 t	

LES DÉCHÈTERIES

Deux déchèteries sont à la disposition des habitants sur le territoire du la CCFC :

- une sur la commune de Prunelli-di-Fium'Orbu, gérée en régie ;
- l'autre sur la commune de Ventiseri, gérée par le SYVADEC.

Les flux disponibles sur ces sites sont sensiblement les mêmes et permettent ainsi une valorisation importante.

La déchèterie intercommunale de Prunelli

Jours et horaires d'ouverture :

du lundi au samedi de 8h30 à 11h45 et de 14h00 à 16h45.

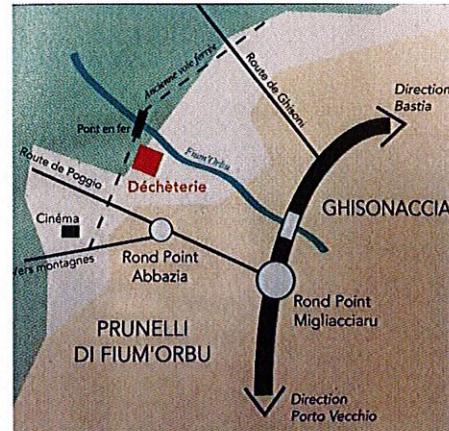
Fermée le dimanche et les jours fériés.

Horaires d'été du 1er Juillet au 31 Août :

6h00- 13h00

Tél : 04 95 54 06 71

Adresse : route de l'ancienne voie ferrée,
lieu-dit Piubellu, 20243 Prunelli-di-Fium'orbu



les déchets acceptés : ameublement (DEA), déchets verts, encombrants, huiles de friture, pneumatiques, piles et accumulateurs, huiles de vidange, cartons, bois, déchets diffus spécifiques (DDS), déchets d'équipement électrique et électronique (D3E), cartouches d'encre, métaux, textiles, polystyrène, radiographies, déchets d'activités de soins à risque (DASRI), articles de bricolage et de jardinage thermique et non thermique, articles de sports et loisirs, jeux et jouets, plâtre, bouteilles de gaz.

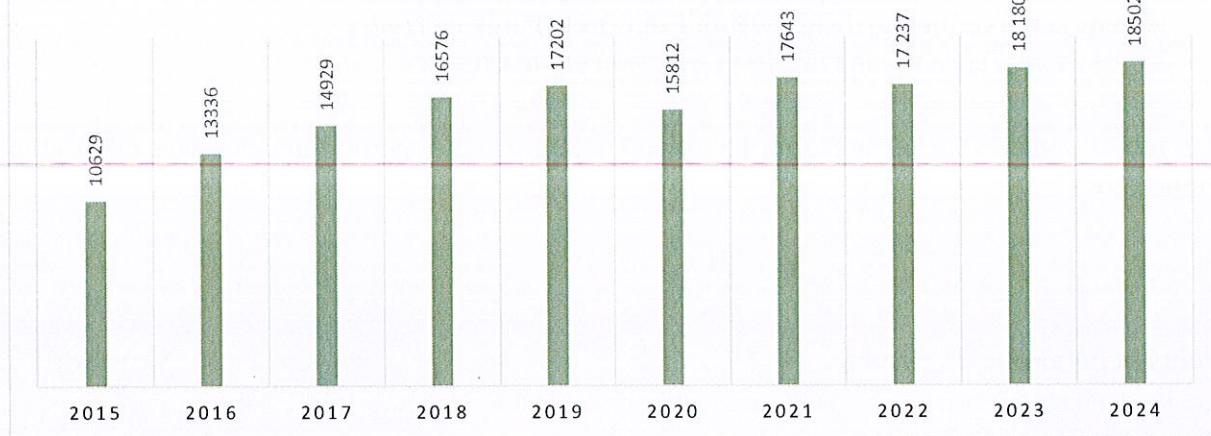
La déchèterie est accessible aux particuliers et aux professionnels. Un contrôle d'accès avec facturation est obligatoire pour les professionnels qui déposent les déchets suivants : tout-venant, bois, végétaux, véhicules (tarifs consultables sur le site : ccfiumorbucastellu.corsica).

ZOOM : les conditions d'accès des professionnels évoluent

Depuis 2024, l'accès au site est soumis à une réglementation spécifique pour les professionnels. Ceux-ci doivent obligatoirement présenter un badge d'accès, permettant à la fois leur identification et la facturation des dépôts soumis à tarification (bois, végétaux, tout-venant).

Par ailleurs, les professionnels du secteur du BTP soumis à la redevance spéciale disposent d'un crédit annuel de 12 passages à la déchèterie de Prunelli di Fium'Orbu, inclus dans le montant de cette redevance.

ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DE LA DÉCHÈTERIE DE PRUNELLI



ZOOM : déploiement de 7 nouvelles filières de tri à la déchèterie de Prunelli

En 2024, 7 nouvelles filières de tri dont 5 avec REP, ont été déployées à la déchèterie intercommunale de Prunelli :

- les articles de sport et de loisirs thermiques et non thermiques,
- les jeux et jouets,
- les articles de bricolage et de jardinage,
- les bouteilles de gaz,
- les polystyrènes,
- le plâtre (PMCB).

Par ailleurs, la filière meuble a été réorganisée et se collecte désormais par l'intermédiaire de deux bennes : une réservée aux meubles en bois et l'autre aux meubles multi-matériaux et divers objets de la maison.



ZOOM : tri du tout venant

Depuis le 28 août 2024, la filière tout venant bénéficie d'une opération de tri qui est réalisée par un prestataire sélectionné via marché public. Cette démarche qui répond aux objectifs réglementaires de réduction des déchets fixés par la loi AGEC a permis de réduire de 25 % en seulement 4 mois les déchets de cette filière qui étaient destinés à l'enfouissement. Chaque mois plus de 40 % du contenu des bennes tout venant est trié et ce contenu est orienté vers des filières de recyclage.

La déchèterie SYVADEC de Ventiseri

Jours et horaires d'ouverture :

du lundi au mardi et du jeudi au samedi
de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Fermée le mercredi, le dimanche et les jours fériés

Tel : 04 95 34 00 14

Adresse : route de la mer

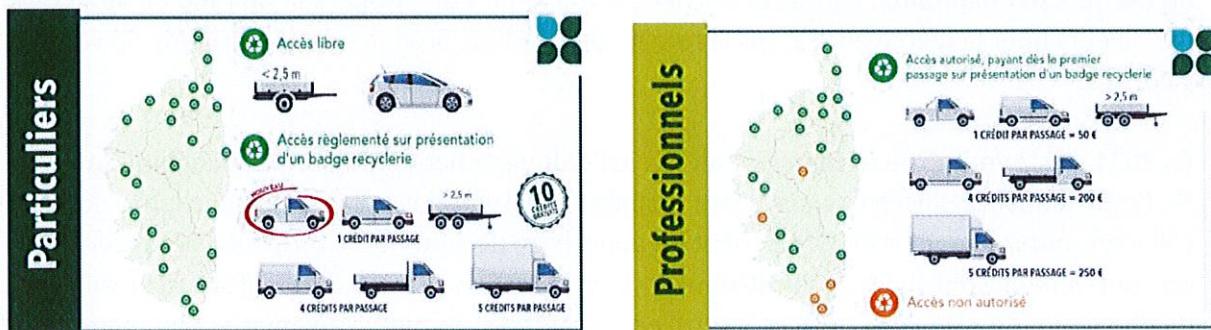
Travo

20240 Ventiseri



Les déchets acceptés : ameublement (DEA), déchets verts, encombrants, pneumatiques, piles et accumulateurs, huiles de vidange, cartons, bois, gravats, déchets diffus spécifiques (DDS), déchets d'équipement électrique et électronique(D3E), cartouches d'encre, métaux, textiles, articles de bricolage et de jardinage thermique et non thermique, articles de sports et loisirs, jeux et jouets, plâtre, bouteilles de gaz.

Conditions d'accès :



Chapitre 4

LA COLLECTE DÉCHETS : BILAN

L'ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS DEPUIS 2016

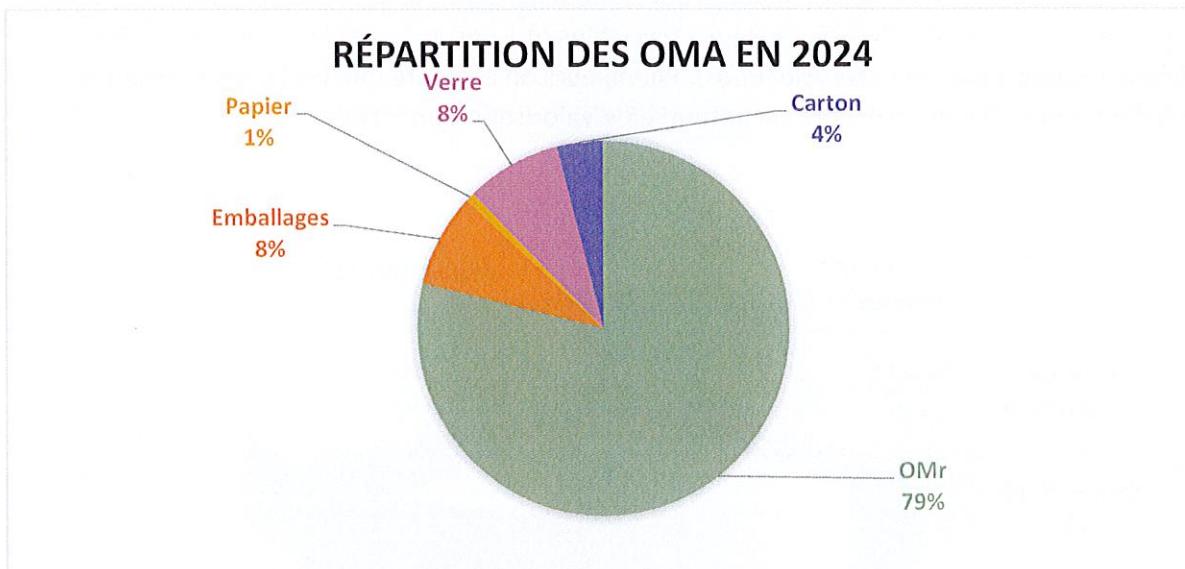
Années	OM	Emballages	Papier	Verre	Cartons	Déchetterie	Tout venant	VHU
2016	4281	104	143	273	81	1232	534	
2017	4409	169	143	390	144	1817	624	
2018	4463	240	154	458	177	2436	699	140
2019	4342	335	149	477	201	2771	695	203
2020	4084	395	114	431	187	2459	544	116
2021	4322	466	85	465	212	2479	649	56
2022	4412	468	39	464	218	2877	555	46
2023	4408	398	55	486	208	2796	534	52
2024	4403	449	44	460	222	2686	390	34

En 2024 les habitants du Fium'Orbu Castellu ont produit **8 485 tonnes de déchets, soit 641 kg/hab, de déchets par habitants**. Parmi ces déchets, **4 793 T ont été enfouis** soit un ratio de 362 kg/hab. Par ailleurs pour la même année, sur la totalité des déchets produits sur le territoire, 43 % ont été valorisés.

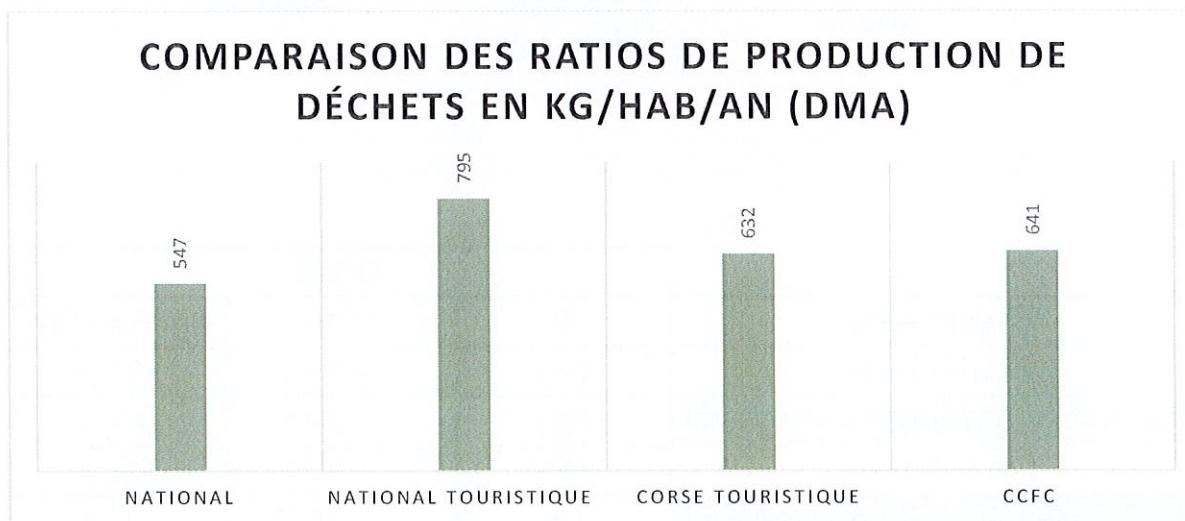
En 2024, les tonnages de déchets orientés vers l'enfouissement **enregistrent une diminution de 3 %**. Cette tendance s'accompagne d'une globale stagnation des volumes de déchets valorisables collectés, notamment via le tri sélectif et les apports en déchèterie. La mise en place récente du tri du tout-venant contribue significativement à la réduction des déchets enfouis. Par ailleurs, le déploiement de nouvelles filières de tri en déchèterie permet d'augmenter les quantités de matières recyclées.

LA RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS

Sur le territoire de la CCFC, 79% des ordures ménagères et assimilés (OMA) sont des OMr. La partie valorisable présente dans les OMA est de 11% (hors déchèterie).



COMPARAISON DES RATIOS DE PRODUCTION DE DÉCHETS EN KG/HAB/AN (DMA)

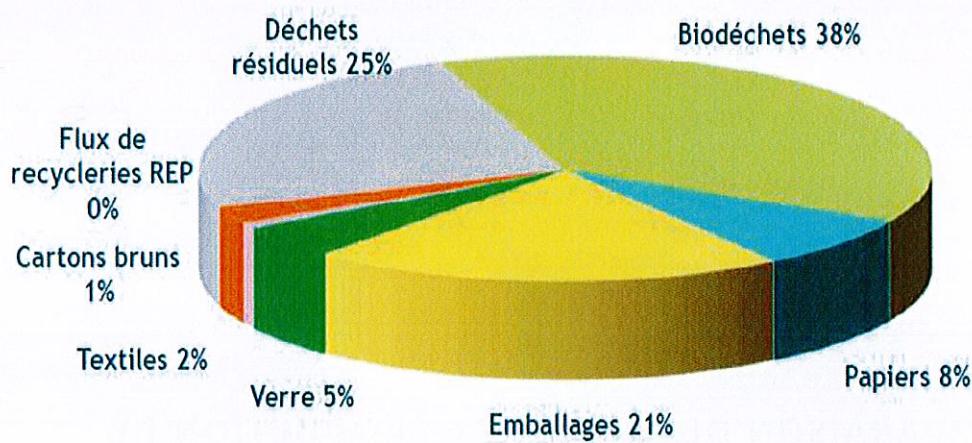


En Corse, la production de DMA est de 632 kg/habitant/an en 2024. Elle est de 641 kg/hab dans le Fium'Orbu Castellu. On considère qu'environ 13 % de ce volume est dû au tourisme (*équivalent à environ 51 000 habitants supplémentaires selon source Odem SYVADEC*).

Si l'on neutralise l'effet touristique via coefficient saisonnier, la production ajustée descend en Corse à 557 kg/habitant/an, proche de la moyenne nationale. Selon le même ratio, elle descendrait à 554 kg/hab sur notre territoire.

LA COMPOSITION DES ORDURES MENAGERES DANS LE FIUM'ORBU CASTELLU

En 2024 une campagne de caractérisation a été menée sur 2 échantillons d'OMr. Cette étude a permis de connaître la composition des ordures ménagères du territoire. Celles-ci sont encore composée d'une part de 75 % de déchets recyclables (*qui pourraient être triés*) contre 25 % de déchets résiduels (*qui ne se recyclent pas*). Par ailleurs on constate que les biodéchets et les emballages présentent un encore un potentiel de valorisation important.

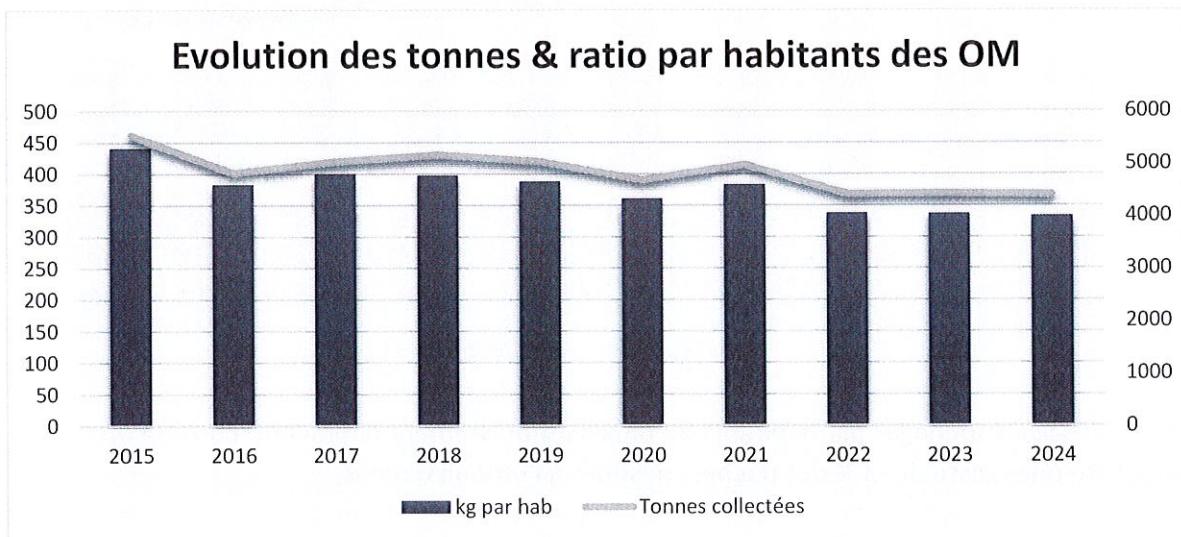


OMR			
Gisements	%	t/an	kg/hab/an
Biodéchets	38%	1 683	127,3
Papiers	8%	334	25,2
Emballages	21%	922	69,7
Verre	5%	208	15,8
Cartons bruns	1%	43	3,2
Textiles	2%	103	7,8
Flux de recycleries REP	0%	12	0,9
Déchets résiduels	25%	1 086*	82,1
Total OMR	100%	4 391	331,9

*(Tonnages Omr hors refus de tri)

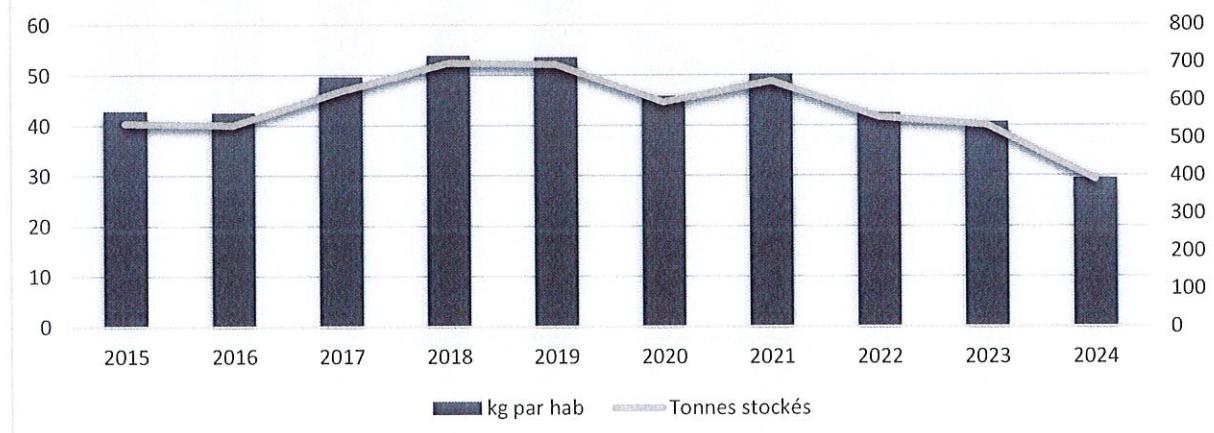
TONNAGES PAR FLUX

✓ ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET TOUT-VENANT

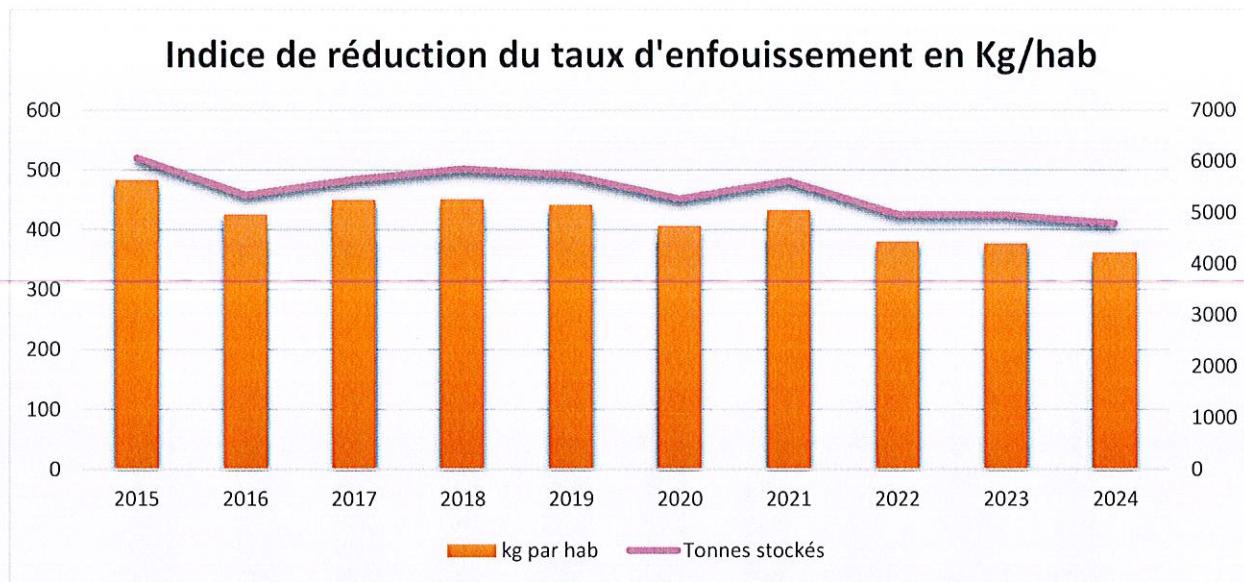


Le graphique ci-dessus révèle une légère baisse de la production des OMr qui passe de 4 403 t en 2024 contre 4 423 tonnes en 2023. Cela représente 333 kg/hab. en 2024. (*Cette année les refus de tri sont comptabilisés dans ces tonnages*).

Evolution des tonnages & ratio par hab du tout venant

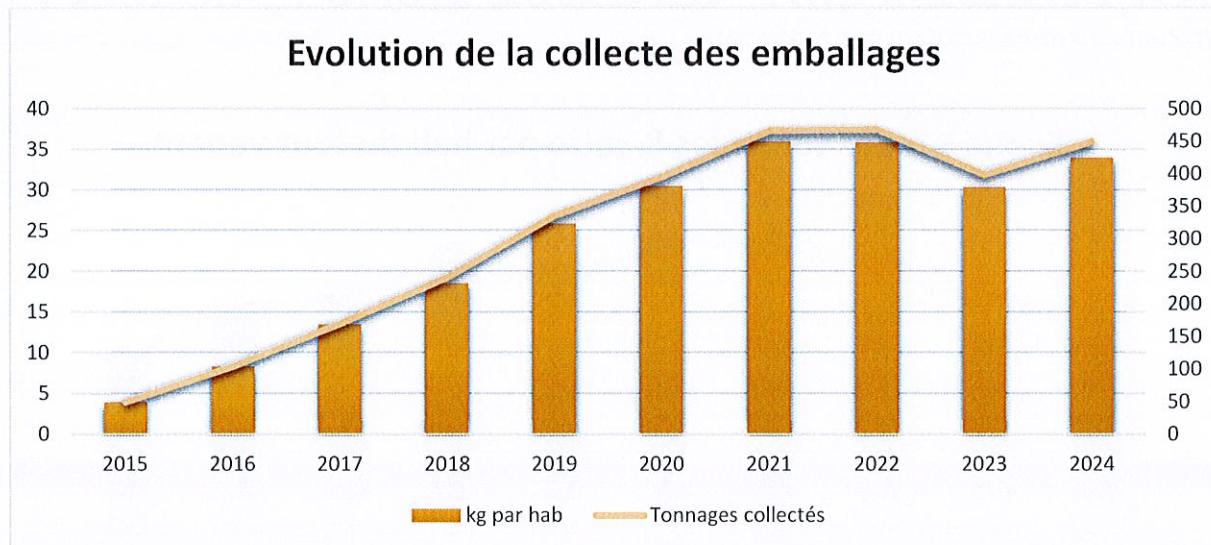


En 2024 le tonnage de tout-venant est de 390 t contre 524 t en 2023. Cette baisse importante de près de 26% s'explique d'une part par le déploiement de 7 nouvelles filières de tri en déchèterie ainsi que par la mise en place du tri des bennes tout venant issues des déchèteries et des bennes à monstres collectées dans les villages, qui permet de valoriser 40% de leur contenu.

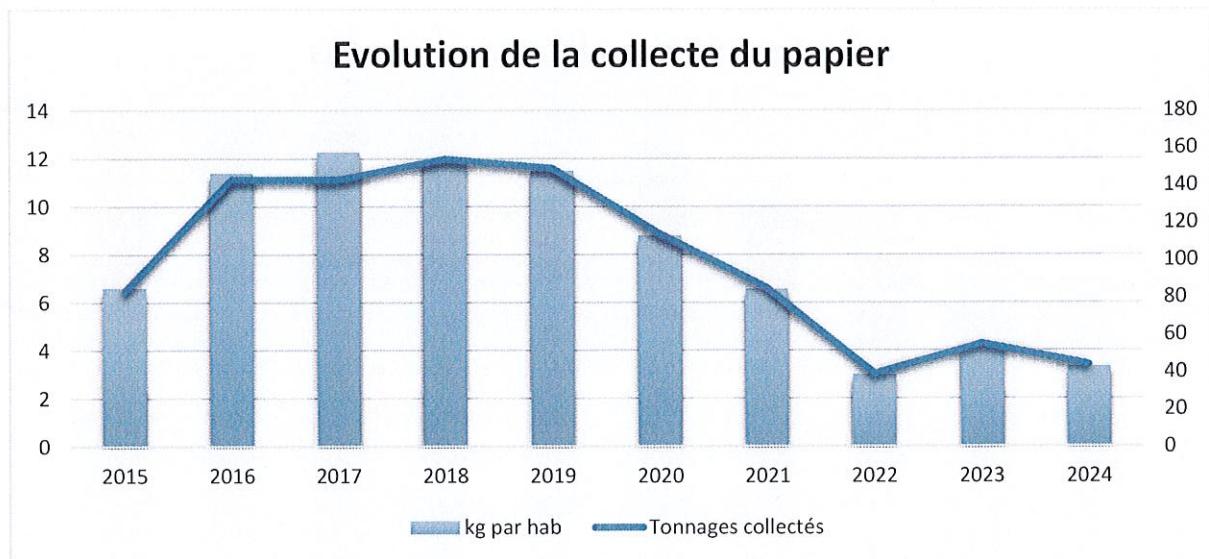


Depuis 2015, les tonnages par habitants du taux d'enfouissement diminuent. En 2024 on enregistre une baisse de -3 % des déchets destinés à l'enfouissement.

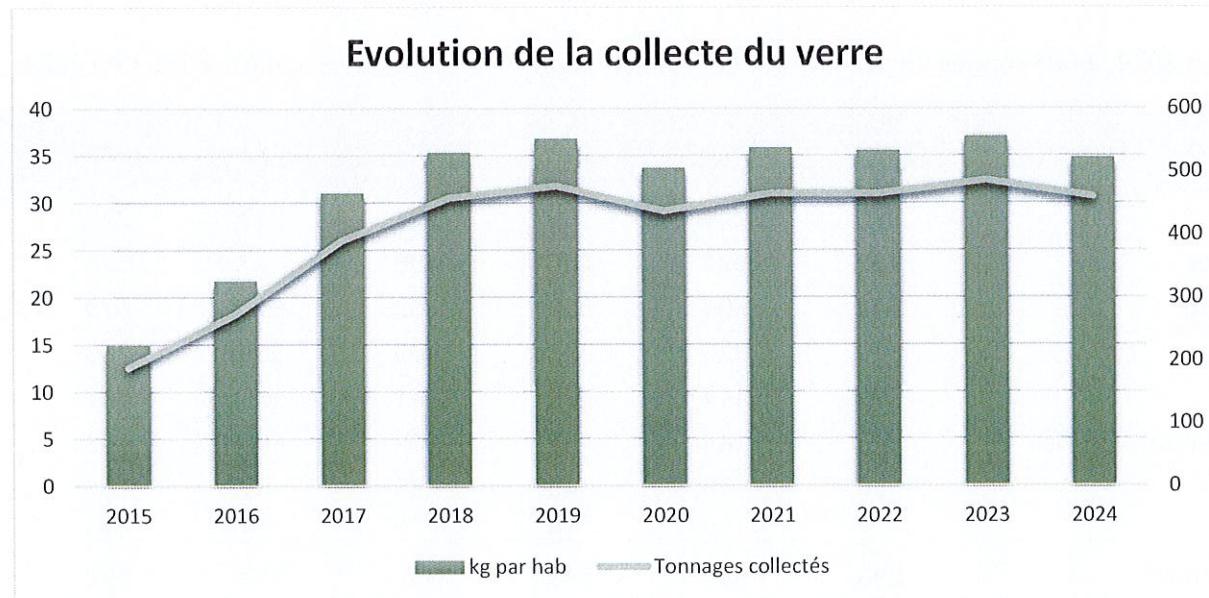
✓ COLLECTES SÉLECTIVES



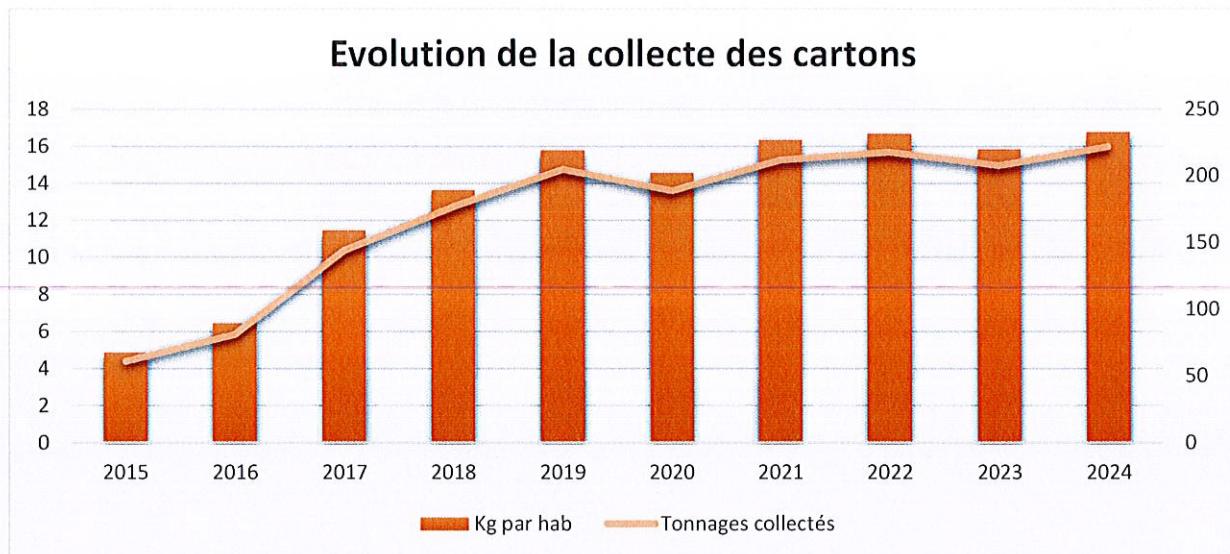
Depuis 2015, la collecte des emballages enregistre une nette progression avec une montée en puissance dès 2018 grâce à la mise en place des extensions de consignes de tri. En 2024, 34 kg/hab. ont été collectés ce qui représente un total de 449 t soit 4kg de plus par habitants qu'en 2023.



Le tri du papier enregistre une progression jusqu'en 2018. Depuis 2019 il est en chute libre et enregistre une baisse inédite en 2022. En 2024, les tonnages continuent de baisser pour atteindre les 44t collectées pour un ratio de 3kg/ hab. A noter : en Corse, on constate de manière générale une forte baisse de la production de papiers.



Cette année la collecte du verre est en légère baisse avec un ratio qui atteint les 35 kg/hab. pour un total de 460 t.



Le territoire est équipé de 40 bornes cartons en Point d'Apport Volontaire (PAV), l'évolution des tonnages collectés en kg par habitant remonte d'1 point en 2024 pour atteindre le ratio de 17 kg/hab. pour un total de 222 t.

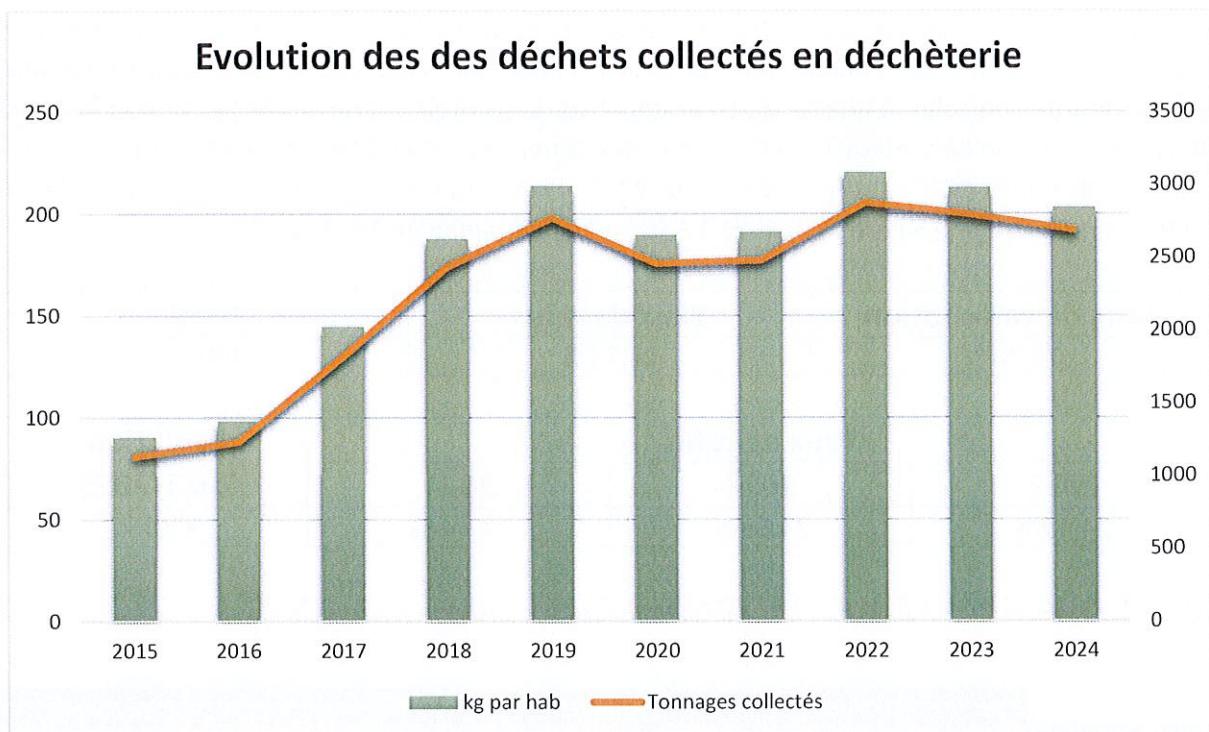
DECHÈTERIES

En 2024, 2 686 tonnes de déchets ont été collectés dans nos déchèteries, contre 2 796 t en 2023.

Flux*	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution en %
DEEE	270	249	260	222	212	223	5
Meubles	421	384	466	496	487	578	16
Végétaux	541	604	652	662	673	679	1
Métaux	339	326	357	300	306	286	-7
Bois	170	144	123	141	155	111	-40
Tout Venant Valorisé	43	45	87	118	100	158	37
Textiles	38	29	40	35	37	42	12
Pneus	7	12	19	7	4	12	67
Tout venant	695	544	649	555	534	390	-37
Gravats**	634,2	543,64	405,12	70	70	68	-3

*les flux cartouches d'encre, huiles, lampes n'ont pas été présentés dans ce tableau en raison de leur manque de pertinence en matière de tonnage.

** Déchèterie de Ventiseri uniquement



Chapitre 4

INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT

L'ORGANISATION DU TRAITEMENT

Le traitement des déchets résiduels (OMR) en Corse s'effectue uniquement par un procédé de stockage dans des centres d'enfouissement ou Installation de Stockage des déchets non dangereux (ISDND). L'île en compte 2 sur son territoire qui sont gérés par des entreprises privées : l'un situé à Viggianello et l'autre à Prunelli-di-Fium'Orbu. Leurs capacités annuelles de traitement sont les suivantes :

Prunelli : 43 000 tonnes / an

Viggianello : 45 000 tonnes / an

Afin d'absorber l'ensemble de la production insulaire de déchets, ces ISDND font chaque année l'objet de réquisitions préfectorales leur permettant d'augmenter leurs capacités annuelles de stockage au-delà de leurs capacités initiales.

En Corse, c'est le SYVADEC qui assure la répartition et le transfert des déchets résiduels vers ces deux centres de stockages sauf pour un territoire : le Fium'Orbu Castellu qui est partiellement adhérent au syndicat. Par conséquent, la CCFC organise elle-même le traitement de ses déchets résiduels. Seuls les déchets des communes de Ventiseri et Chisà sont gérés par le SYVADEC.

LES CARACTÉRISATIONS

En 2024, 6 caractérisations sur le flux emballage ont été réalisées sur différentes tournées à différentes périodes de l'année afin de lisser l'effet de saisonnalité. Ces caractérisations permettent de contrôler la qualité du tri pratiqué sur le territoire et de suivre l'évolution du taux de refus qui est un bon indicateur de l'impact des actions mises en place pour améliorer le tri. Le taux de refus de la CCFC est disparate depuis 2021, il reste au-dessus de la moyenne régionale en 2024 et enregistre une légère hausse de 1.6 % (moyenne régionale 2023 : 23%).

Taux de valorisation	Taux de refus	Total
75,26 %	24,74 %	100 %

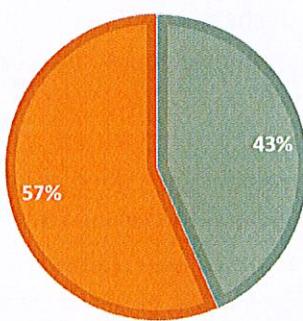
2022	2023	2024	Evolution
			2023/2023
24.49 %	24.35 %	24.74 %	+1.6 %

RÉPARTITION DES MODES DE TRAITEMENT SUR LE TERRITOIRE

	OM	Verre	Papier	Emballages
Mode de traitement	Enfouissement	Valorisation matière	Valorisation matière	Valorisation matière
	Encombrants	Textiles	Carton	VHU
Mode de traitement	Valorisation matière & Enfouissement	Valorisation matière	Valorisation matière	Valorisation matière

RÉPARTITION DES MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

■ Valorisation matière ■ Stockage



Le graphique ci-contre présente la répartition des tonnages collectés (apport volontaire & déchèteries) sur le territoire par mode de traitement ;

Chapitre 5

INDICATEURS FINANCIERS

LES COÛTS GLOBAUX DE LA COLLECTIVITÉ

Dépenses et recettes globales 2024 inscrites au CFU

Dépenses globales : 9 018 504,47 € dont 5 045 279,14 € de fonctionnement et 3 973 225,33 € d'investissement.

Recettes globales : 8 939 608,17 € dont 5 786 383,99 € de fonctionnement et 3 153 224,18 € d'investissement.

Ces montants correspondent au réalisé 2024 dans chaque section.

LE COÛT DU SERVICE DECHETS

Les données présentées dans la suite du rapport sont issues de la méthode de comptabilité analytique ComptaCoût® développée par l'ADEME. Il s'agit d'une méthode standard de connaissance des coûts garantissant que les coûts exprimés sont comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités. Les chiffres issus de la matrice ComptaCoût® sont légèrement différents des résultats budgétaires. En effet, la méthode consiste notamment à rattacher à l'année considérée les dépenses et les produits correspondant à l'activité de l'année (qui pourraient être payés ou perçus avec un décalage). Les données sont issues de l'analyse ComptaCoût® 2023 de la CCFC. Elles sont établies sur la base de la répartition transmise par le SYVADEC.

Depuis 2014, la CCFC réalise une matrice des coûts.

Coût complet = Somme des charges

Coût technique = Coût complet - Recettes industrielles

Coût partagé = Coût technique - Soutiens des sociétés agréées

Coût aidé = Coût partagé - Aides

FINANCEMENT DU SERVICE DÉCHETS

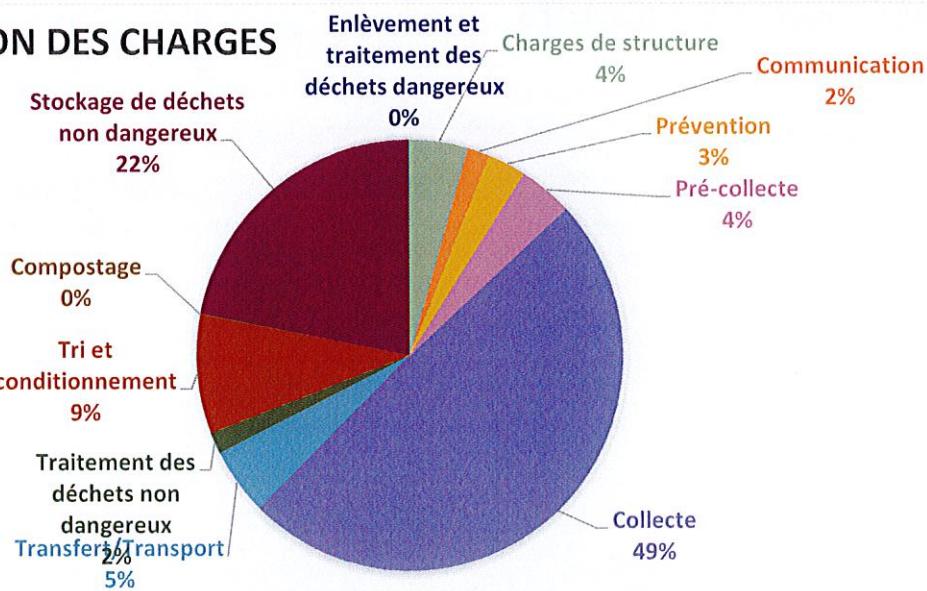
Tous les coûts sont exprimés en hors taxe et calculé selon la méthode comptacout© de l'ADEME

Type de coût	Définitions	Coût 2023	Coût 2024
Cout aidé HT	Ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestation à des tiers), les soutiens des éco-organismes et les aides publiques. C'est le coût qui reste à charge de la collectivité.	2 304 599 € 175.5 € / hab	2 134 503 € Soit 161 €/hab
Coût complet	Totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.	2 584 859 €	2 442 780 €
Coût technique	Coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie...)	2 528 719 €	2 291 778 €
Coût partagé	Coût technique moins les soutiens apportés par les éco-organismes (filières papiers/emballages, DEEE, déchets dangereux, etc.). La comparaison des coûts technique et partagé permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les éco-organismes sur les coûts engagés par les collectivités.	2 402 477 €	2 161 758 €
Financement déchets	Ensemble des contributions perçues pour financer le service (TEOM, redevance spéciale, REOM, contributions des EPCI, facturations en déchèteries...), hors budget général.	1 328 577 € Finance 55 % du service	1 597 825 €* Finance 71 % du service (avec la Redevance spéciale partielle) Finance 69 % du service (hors redevance spéciale partielle)
Participation budget général	Part du budget général de la collectivité qui finance le service déchets.	45 %	29 % (avec la Redevance spéciale partielle) 31 % (hors recettes redevance spéciale)
TOEM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.	1 320 654 € Soit 101 € /hab	1 544 209 € Soit 117 €/hab

Selon la méthode comptacout© le taux de financement du service en 2024 s'élève à 71 % contre 55 % en 2023 (avec les recettes partielles liées à la redevance spéciale). À titre de comparaison, en Corse le niveau moyen de financement en 2022 (rapport entre financement et coût TTC) est de 80% avec des écarts importants entre collectivités : de 11 % à 100 %.

CHARGES ET PRODUITS

RÉPARTITION DES CHARGES



Charges 2024

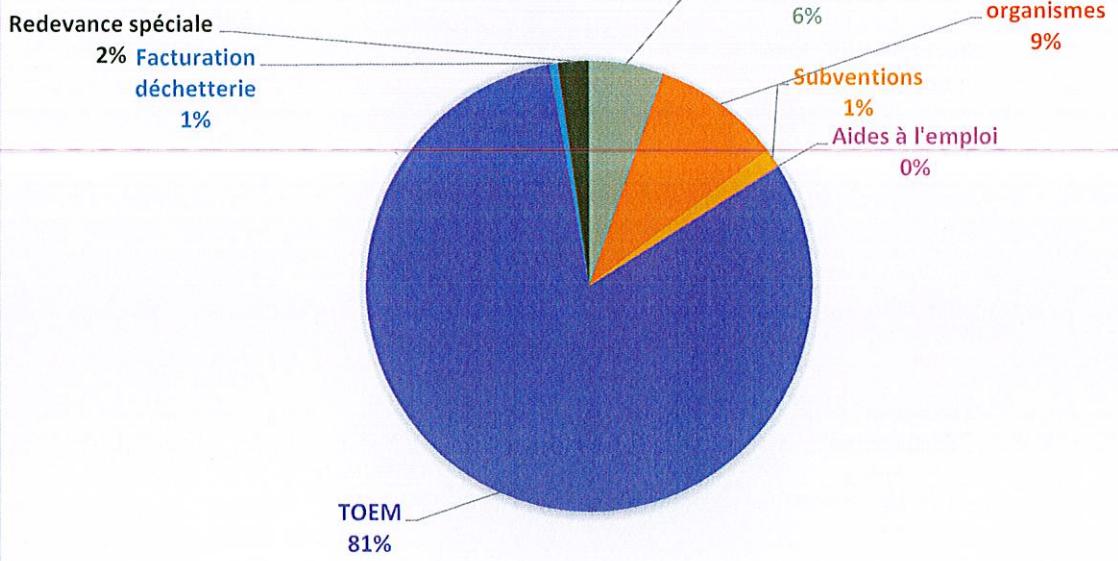
Charges de structure	109 419 €
Communication	41 584 €
Prévention	70 786 €
Pré-collecte	99 331 €
Collecte	1 206 561 €
Transfert/Transport	122 418 €
Traitements des déchets non dangereux	39 123 €
Tri et conditionnement	217 191 €
Compostage	2 588 €
Stockage de déchets non dangereux	532 592 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	1 059 €
Autres	132 €
Total	2 442 784 €

Le total des charges de la CCFC est de **2 442 754 €** en 2024 soit **185 €/ hab.** contre 2 584 859 € en 2023. La collecte représente de loin le poste de charge le plus important avec 49 % de part. En cause, la configuration du territoire qui se partage entre des zones de plaine et des zones montagne ainsi que l'état du réseau routier. Cela implique des temps de collecte plus longs et des manœuvres plus fastidieuses. L'autre poste de dépenses majoritaire est le stockage en ISDND qui enregistre 22 %. Le service est essentiellement financé par la TOEM et la redevance spéciale pour la 1ere année.

Comparaison de la part des charges liées à de la collecte, aux transports et au traitement dans :

	CCFC	Corse	National
Part de la collecte	49 %	53 %	51 %
Part du transport	5 %	11 %	10 %
Part du traitement	22 %	33 %	37 %

RÉPARTITION DES PRODUITS



Produits 2024

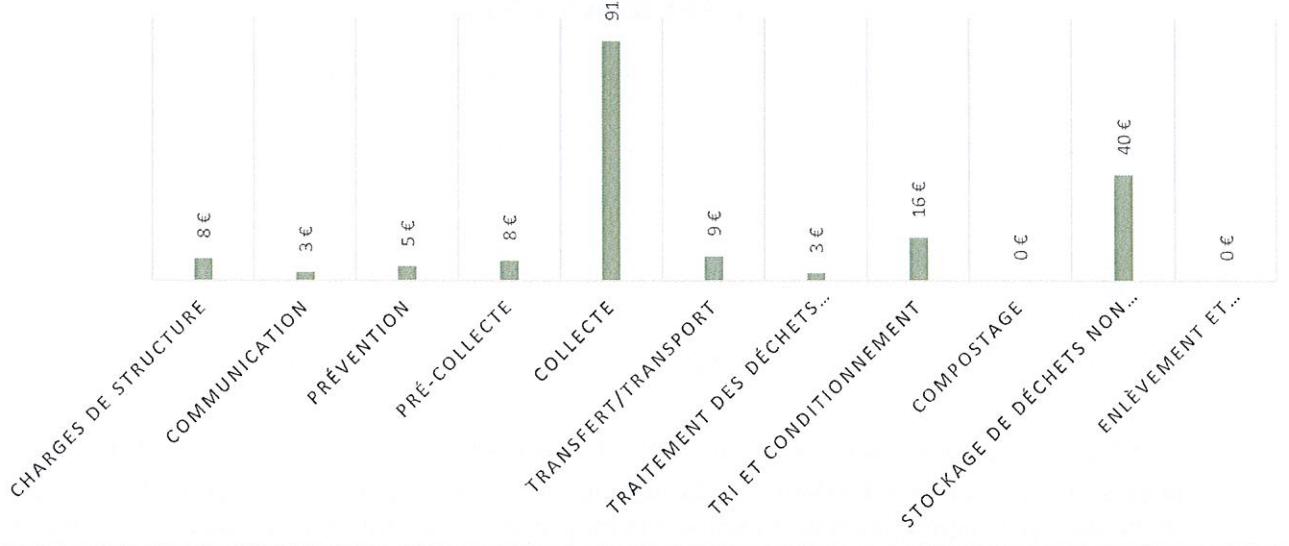
Vente de matériaux	103 443€
Soutiens éco-organismes	177 583 €
Subventions	24 887 €
Aides à l'emploi	2 364 €
TOEM	1 544 209 €
Facturation déchetterie	10 816 €
Redevance spéciale (recouvrement <i>non complet, toujours en cours</i>)	42 800 €
Total	1 906 102 €

Le total des produits s'élève à **1 906 102 €** pour l'année 2024 soit **144 €/hab**.

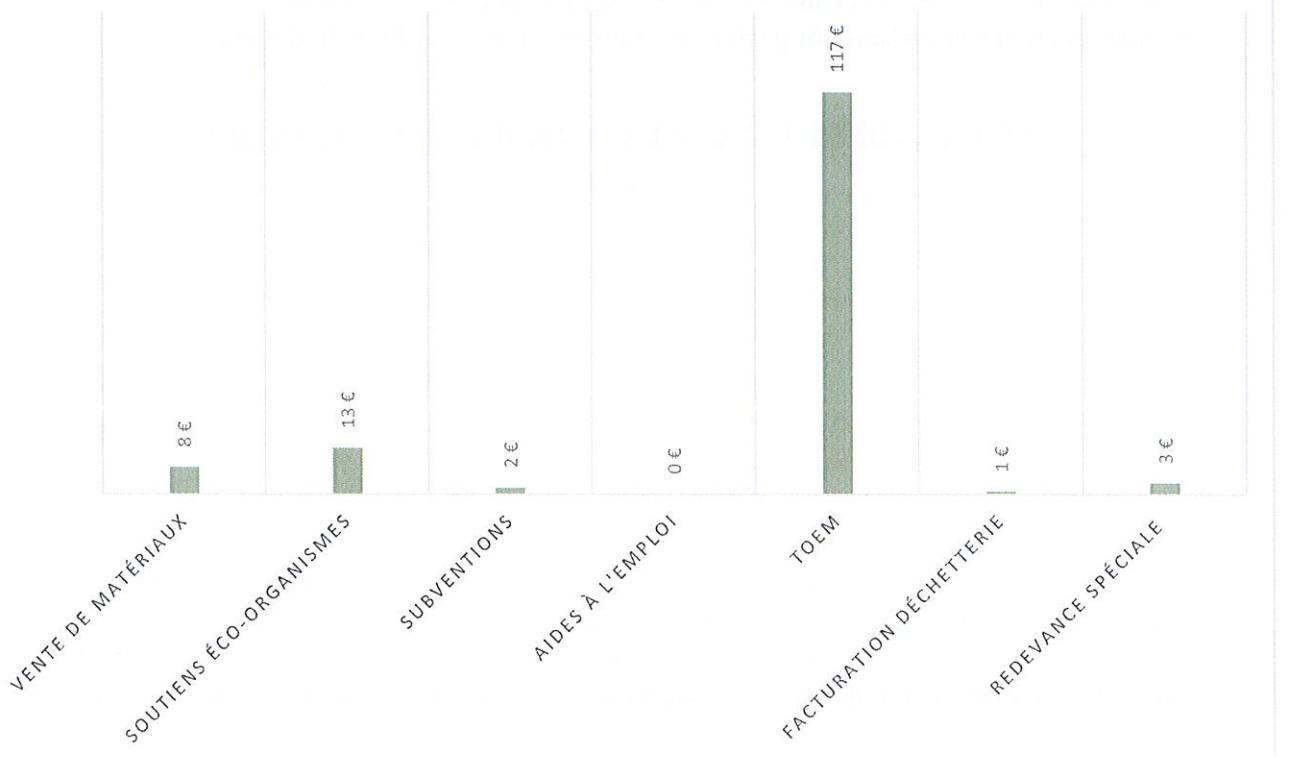
Il convient de noter que le montant perçu au titre de la redevance spéciale n'est pas définitif, les opérations de recouvrement étant toujours en cours.

LA RÉPARTITION DES CHARGES, DES PRODUITS ET DU FINANCEMENT

RÉPARTITION DES CHARGES EN EUROS/HAB



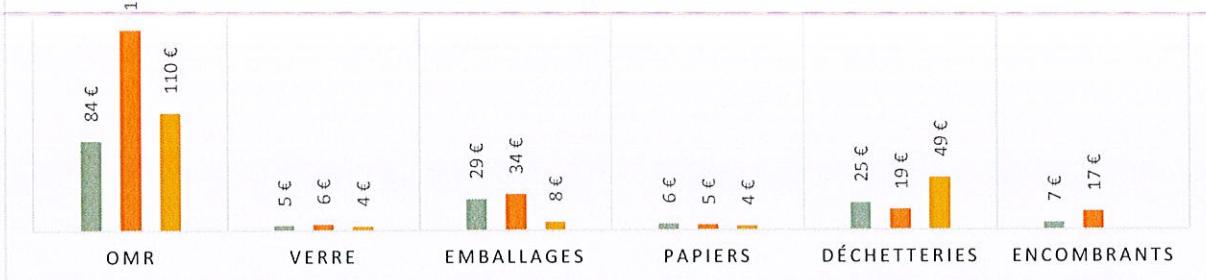
RÉPARTITION DES PRODUITS EN EUROS/HAB



LES COÛTS AIDÉS

COÛT AIDÉS EN € PAR HABITANT DES DIFFÉRENTS FLUX

■ CCFC 2024 ■ Corse 2024 ■ National touristique 2021

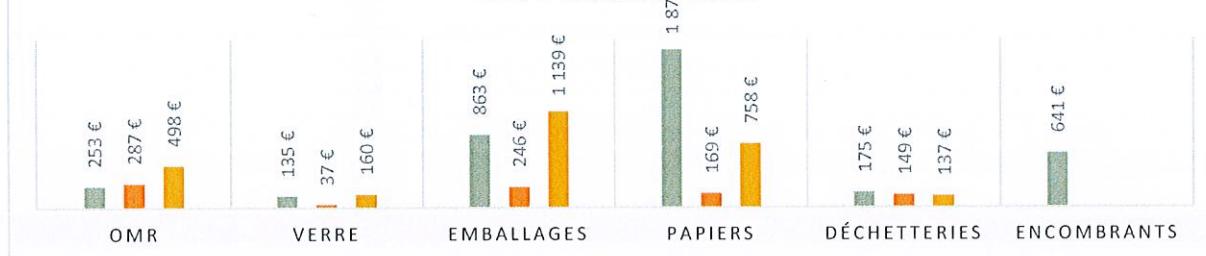


En 2023, le coût moyen aidé en Corse s'élève à **314 € HT par habitant** pour **629 kg de déchets collectés** (contre **173,7 € HT/hab.** et **761 kg/hab.** au niveau national touristique 2022). La CCFC affiche des coûts généralement inférieurs à la moyenne corse, sauf pour les papiers. Comparée à la moyenne nationale touristique, elle obtient de très bons résultats pour les **OMR, encombrants et déchetteries**, mais reste moins performante sur le **verre, les papiers et surtout les emballages**.

En conclusion, la CCFC se distingue par une gestion efficace de certains flux, mais doit encore progresser sur les emballages et papiers pour atteindre les standards nationaux.

COÛT AIDÉS EN € PAR TONNE DES DIFFÉRENTS FLUX

■ CCFC ■ National ■ Corse



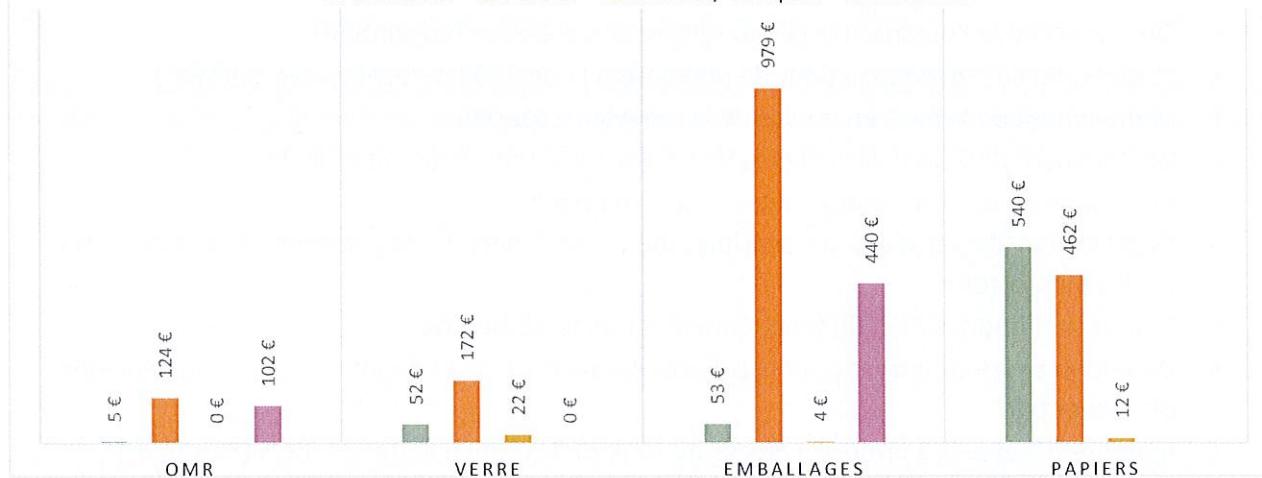
La CCFC présente des coûts aidés par tonne globalement **inférieurs à la moyenne corse**, mais **supérieurs aux références nationales**. Les **ordures ménagères** sont particulièrement bien maîtrisées (253 €/t contre 287 €/t au national et 498 €/t en Corse). En revanche, les **coûts du verre, des emballages et surtout du papier (1 872 €/t)** restent élevés, reflétant l'impact touristique et les faibles volumes collectés. Enfin, les **déchetteries et encombrants** affichent des coûts importants, accentués par la saisonnalité.

En conclusion, malgré ses contraintes insulaires et touristiques, la CCFC démontre une **gestion plus efficace que la moyenne régionale**.

LA RÉPARTITION DES CHARGES PAR FLUX

COÛT À LA TONNE DES ÉTAPES TECHNIQUES

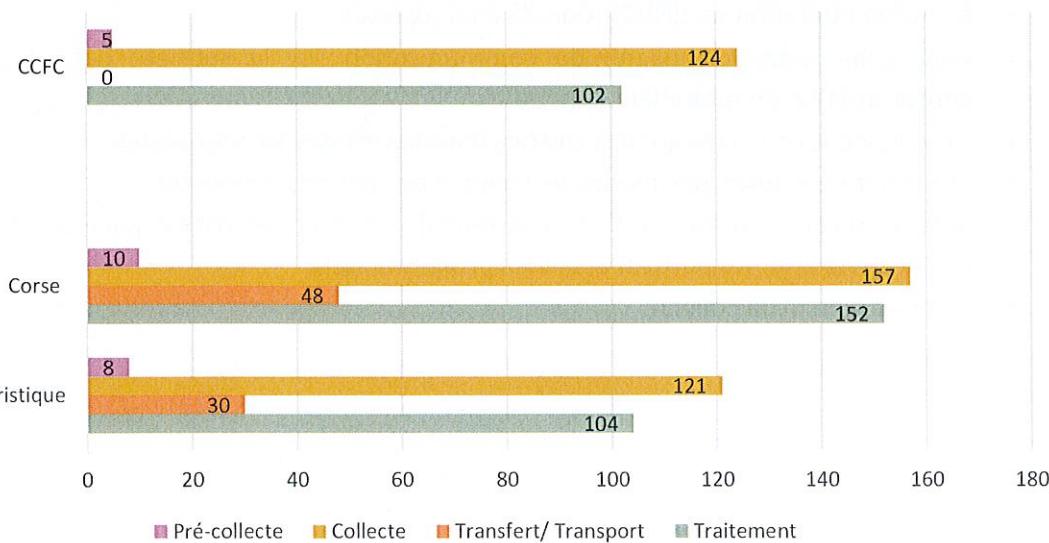
■ Pré-collecte ■ Collecte ■ Transfert/ Transport ■ Traitement



Le diagramme met clairement en évidence le **coût élevé de la collecte du papier à la tonne**. Conformément aux consignes de tri en Corse, ce flux doit être collecté séparément. En euros par habitant, le coût moyen corse reste proche de la moyenne nationale pour les collectes en porte-à-porte, mais la faiblesse des volumes entraîne un **coût unitaire par tonne particulièrement élevé**.

À noter qu'il n'existe **aucun coût de traitement pour le verre et le papier**, ceux-ci étant entièrement recyclés. En revanche, les **coûts de collecte et de traitement des emballages** demeurent significatifs, en raison des contraintes liées à l'insularité et des faibles tonnages collectés.

Comparaison des étapes techniques OMr en €/tonnes



Chapitre 6

BILAN & PERSPECTIVES

BILAN 2024

- Optimisation de l'organisation et du rythme des collectes (en continu)
- Organisation de diverses actions de prévention (+ de 1500 personnes sensibilisées)
- Déploiement de la mise en œuvre de la redevance spéciale
- Déploiement de 7 nouvelles filières de tri à la déchèterie intercommunale
- Campagne de communication auprès du grand public
- Organisation d'opérations de sensibilisation à la réduction des déchets dans toutes les écoles du territoire
- Travail sur l'optimisation du fonctionnement de la déchèterie
- Définition des orientations pour la collecte des biodéchets et dépôt du dossier de demande de subvention
- Réponse à 4 appels à projet en faveur du tri et de la réduction des déchets (3 retenus)
- Mise en place du tri des bennes à monstres et bennes tout-venant

PERSPECTIVES 2025

- Réalisation des Voiries et Réseaux Divers (VRD) de l'atelier économie circulaire (ancien atelier bois)
- Préparation du déploiement de la collecte des biodéchets
- Sécurisation et mise aux normes de la déchèterie intercommunale de Prunelli
- Participation à des évènements pour sensibiliser le public au tri et à la réduction de déchets
- Actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets dans les écoles
- Poursuite déploiement de la redevance spéciale
- Rédaction du PLPDMA
- Nouvelle opération de distribution de composteurs
- Réalisation d'une campagne de communication sur la sobriété dans les modes de consommation du quotidien
- Déploiement de la collecte des cartons dans les villages de montagne
- Etude sur l'évolution des modes de collecte des bennes à monstres
- Refonte du site internet de l'intercommunalité et création d'un espace dédié à la gestion des déchets pour les particuliers et les professionnels.
- Optimisation de la collecte

ANNEXES

ABREVIATIONS

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AGEC : Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire
CCFC : Communauté de communes Fium'Orbu Castellu
DASRI : Déchet d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DDS : Déchet Diffus Spécifiques
DEA : Déchet d'Eléments d'Ameublement
DEEE/D3E : Déchet d'Equipements Electriques et Electroniques
DMA : Déchets ménagers et assimilés
HAB. : Habitants
ISDND : Installation de stockage des déchets non dangereux
OM : Ordures Ménagères (couvercle gris)
OMA : Ordures Ménagères et Assimilés
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
PAV : Point d'Apport Volontaire
RS : Redevance spéciale
SPPGD : Service public de prévention et de gestion des déchets
SYVADEC : Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
VHU : Véhicules hors d'usage

GLOSSAIRE

Centre de stockage (ISDND) : mode de traitement ultime des déchets. Il s'agit de traiter et de stocker les déchets dans une installation dans des conditions optimales de sécurité.

Collecte : opération consistant en l'enlèvement des déchets de points de regroupement pour les acheminer vers un lieu de tri, de regroupement, de valorisation, de traitement ou de stockage.

Collecte sélective : la collecte sélective consiste à séparer et récupérer les déchets valorisables selon leur nature pour leur donner une « seconde vie », le plus souvent par le recyclage, évitant ainsi leur enfouissement.

Coût aidé : ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestation à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filières à responsabilité élargie des producteurs/REP) et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité. Il est généralement exprimé en € HT/hab pour le rapprocher du niveau de financement et présenter aux usagers la structure des coûts à financer. Affiché en € HT/t, il permet de rendre compte du poids économique résiduel de chaque flux afin de le mettre en perspective.

Coût complet : ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.). Ce coût, exprimé en € HT/t, est pertinent pour mener une analyse sur l'organisation du service et son optimisation.

Déchèterie : il s'agit d'espaces aménagés, gardiennés, où les particuliers, les artisans et commerçants peuvent y apporter leurs déchets encombrants et/ou dangereux, qui ne peuvent pas

être pris dans la collecte traditionnelle, en vue de valoriser et/ou traiter au mieux les matériaux qui les constituent.

Eco-organisme : en France c'est une société de droit privé détenue par les producteurs et distributeurs pour prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP), la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

Encombrants : les déchets encombrants des ménages sont des déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères et nécessitent un mode de gestion particulier. Ce sont essentiellement aujourd'hui les meubles et ferrailles. Les encombrants sont collectés via des bennes à « monstres » suivant un calendrier annuel. Elles sont retrouvées en déchetterie par les agents de la CCFC.

OMR : les ordures ménagères résiduelles sont les déchets issus de l'activité domestique des ménages, pris en charge par les collectes usuelles hors collectes séparatives.

Pré-collecte : désigne l'ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte.

TEOM : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est la taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie. Elle est destinée au financement de la collecte et du traitement (tri, incinération, enfouissement, valorisation matière, etc.) des ordures ménagères.

Valorisation matière : c'est l'utilisation de tout ou d'une partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau. Les déchets concernés par cette valorisation, sont notamment : les emballages et papiers de la collecte sélective, et certains déchets collectés en déchetteries.